



La Presse
cyberpresse.ca

Être au
parfum

Cahier Actuel, page B1

Longue vie
au théâtre

Cahier Arts+Spectacles, page C1

Serge Turgeon



MONTRÉAL | MARDI 8 MAI 2001 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 117^e ANNÉE > NO 195 > 76 PAGES > 6 CAHIERS | 60 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢ | FLORIDE 1,75 \$ U.S.

Valero achète Ultramar

Le nouveau géant pétrolier comptera 23 000 employés et 13 raffineries

RICHARD DUPAUL

L'AMÉRICAIN Valero Energy acquiert son voisin texan Ultramar Diamond Shamrock (UDS), propriétaire des postes d'essence Ultramar au Québec, pour six milliards de dollars américains (en incluant les dettes) et devient le deuxième raffineur en importance en Amérique du Nord derrière la multinationale ExxonMobil.

Si la transaction est complétée, le nouveau géant pétrolier comptera 23 000 employés aux États-Unis et au Canada, ainsi que 13 raffineries, dont celle d'Ultramar à Saint-Romuald, ayant une capacité totale de près de deux millions de barils par jour.

La Valero « Super », un indépendant qui ne fait ni exploration ni production de brut comme tel, ne pourra cependant se comparer à un colosse comme ExxonMobil avec ses revenus de 233 milliards US. Reste que la société texane se hissera au 50^e rang de la prestigieuse liste du *Fortune 500* des plus grandes entreprises américaines avec un chiffre d'affaires de 32 milliards US (dont 17 milliards provenant d'Ultramar).

En mettant la main sur UDS, Valero fera aussi son entrée dans les grandes ligues du secteur du détail, en se retrouvant à la tête d'un réseau de quelque 5300 points de vente d'essence aux États-Unis et au Canada.

Le mariage Valero-UDS, toutes deux basées à San Antonio, au Texas, donne un nouvel élan au mouvement de consolidation qui secoue l'industrie pétrolière depuis trois ans. Parmi les principales transactions réalisées, il y a eu la fusion des américains Mobil et Exxon, évaluée à 85 milliards US,

Voir ULTRAMAR en A2
Autres informations en D1

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Actuel	cahier B	Horoscope	E8
Arts	cahier C	Le monde	A13-A15
- horaire spectacles	C6	Loteries	A2, A8
- horaire télévision	C2	Montréal Plus	cahier E
- Louise Cousineau	C2	Mots croisés	C7, S10
Bandes dessinées	C7	Mot mystère	C7
Bridge	E6	Petites annonces	
Décès	E7	- immobilier	E4, E5
Économie	cahier D	- marchandises	E5
Éditorial	A16	- emplois	E5
Êtes-vous observateur	C7	- automobile	E5-E8
	E4	- affaires	D4
Feuilleton	C7	Politique	A8-A12
Forum	A17		

MÉTÉO Voir page S16
Généralement ensoleillé
Maximum 23, minimum 9



6 21924 98765 1

ENTRE LA MORT ET L'EAU DOUCE



Photo PC

Kimberley Walker, une résidente de North Battleford (Saskatchewan), profite de la corvée d'eau potable pour promener sa petite fille d'un an et demi dans une voiturette qui s'avère fort utile dans les circonstances.

Une enquête instituée à North Battleford

Joe Clark réclame des normes nationales

d'après PC et La Presse

NORTH BATTLEFORD, Saskatchewan — Le premier ministre de la Saskatchewan, Lorne Calvert, a annoncé hier qu'une enquête sera tenue pour faire toute la lumière sur la contamination du réseau d'eau potable de North Battleford par le parasite cryptosporidium.

Des dizaines de personnes sont tombées malades et les autorités sanitaires soupçonnent que trois décès pourraient être liés au parasite. M. Calvert a déclaré vouloir s'assurer que cela ne se reproduise plus jamais.

À Ottawa, le chef conservateur Joe Clark a invité le gouvernement fédéral à instaurer, en collaboration avec les provinces et les territoires, des normes nationales en matière d'eau potable pour éviter de nouvelles tragédies telles que celles de Walkerton et North Battleford.

Les conservateurs déposeront aujourd'hui une motion en ce sens à la Chambre des

Voir EAU en A2
Autres informations en A3

Québec accorde des subventions pour les travaux ménagers!

ANDRÉ NOËL

LE GOUVERNEMENT québécois donne des subventions pour faire le ménage chez des couples qui gagnent plus de 100 000 \$ par année, alors qu'il néglige les services de soutien à domicile à ceux qui en ont vraiment besoin, dénoncent des groupes communautaires.

En vertu d'un programme plus ou moins connu, tous les adultes qui résident au Québec peuvent recevoir une subvention de quatre dollars de l'heure pour nettoyer leur maison ou faire leur lessive, peu importe leurs revenus.

Par exemple, un couple de professionnels dont les salaires an-

nuels totalisent 100 000 \$ n'a qu'à s'adresser au CLSC de sa ville ou de son quartier pour se faire recommander une « entreprise d'économie sociale ».

Cette entreprise reçoit 14 \$ l'heure pour faire le ménage, mais demande seulement 10 \$ à ses clients. La différence — quatre dollars — est versée par le Trésor public, grâce à un programme administré par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ). Les services comprennent la lessive, le balayage, l'époussetage, le nettoyage général, etc.

« Le gouvernement verse aussi des subventions pour le grand ménage du printemps, a précisé une employée de Plumeau-Chiffon, qui

nous a été référée par le CLSC du Plateau Mont-Royal. Si vous le souhaitez, on envoie une équipe de deux personnes chez vous. La subvention peut s'élever à une quarantaine de dollars. »

« Même si ma femme et moi gagnons 120 000 \$ par année ? » a demandé le journaliste. « Aucun problème », nous a-t-on répondu.

Les détails sont fournis sur le site Web de la Régie (www.ramq.gouv.qc.ca). On y spécifie que toute personne de 18 ans ou plus qui réside au Québec selon la Loi sur l'assurance-maladie est admissible au programme

Voir SUBVENTIONS en A2

La Caisse prête 140 millions à Gillett pour l'achat du Canadien

ARIANE KROL
et DENIS LESSARD

CDP Capital d'Amérique, une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, accorde un prêt garanti de premier rang de 140 millions de dollars à George Gillett, cet homme d'affaires du Colorado qui a acheté le Canadien de Montréal et le Centre Molson en janvier dernier.

La Caisse, souvent qualifiée de bas de laine des Québécois puisqu'elle gère les contributions à la Régie des rentes du Québec, a jugé qu'il y avait de l'argent à faire avec l'équipe de hockey et son aréna.



« On a trouvé ça intéressant ; on a des critères de rentabilité qui, on le pense, vont être atteints, sinon on ne l'aurait pas fait », a indiqué la porte-parole de la Caisse, Suzanne Brochu.

La Caisse agit ici comme prêteur, et non comme investisseur. Le contrôle du Canadien et du Centre Molson reste entre les mains de M. Gillett et de Molson, selon les termes de la transaction annoncée en janvier.

La Caisse a toutefois protégé ses arrières, puisque Molson a dû s'engager à reprendre le contrôle de l'équipe et s'assurer que celle-ci remplisse l'ensemble de ses obligations si les conditions du prêt n'étaient pas respectées. « On croit que c'est très peu probable, mais on voulait souligner aux actionnaires et aux amateurs que si ça arrive, on va être là », a expliqué le porte-parole de Molson, John Paul MacDonald.

L'économiste Pierre Fortin juge qu'il y a tout de même un risque. « C'est un prêt de dernier recours. Ça montre que personne en Amérique du Nord ne croit que l'entreprise est rentable ou que personne ne fait confiance à monsieur Gillett », analyse-t-il.

À Québec, le bureau de la ministre des Finances a refusé de commenter la nouvelle. « Aucun commentaire ne va venir de Québec, la Caisse est totalement autonome et libre de ses choix d'investissement », a indiqué la porte-parole de Pauline Marois,

Voir CAISSE en A2
La chronique de Réjean Tremblay en S5

NOS CHRONIQUEURS

>PIERRE FOGLIA



Croire
PAGE A5

>NATHALIE PETROWSKI



Jouer sa vie
PAGE C3

>CLAUDE PICHER



Les courtes explications de Colleenette
PAGE D3

GRAND PRIX DE POPULARITÉ



LA CIVIC : LA VOITURE LA PLUS VENDUE AU QUÉBEC

CIVIC BERLINE

15 800\$*

à l'achat

*P.D.S.F. de la berline Civic DX 2001 (modèle ES1521PX) neuve. Transport et préparation (850 \$), ainsi que taxes, immatriculation et assurance en sus. Sujet à l'approbation du crédit. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda. www.honda.ca

Vos concessionnaires Honda du Québec



HONDA

2919000

DEMAIN DANS LA PRESSE

Finis les devoirs !

Abolir les devoirs ? C'est ce que prône *The End of Homework*, un petit livre qui a fait grand bruit aux États-Unis. Selon les auteurs, les travaux à la maison nuisent au développement des enfants et perturbent la vie de famille. Une thèse percutante, mais disons-le tout de suite, la démonstration de 114 pages est chambranlante. Sauf que l'idée circule. Déjà, il y a deux ans, le magazine *Time* faisait sa une avec le titre suivant : « Trop de devoirs ! ».



À lire demain dans le cahier *Actuel*.

LOTERIES

LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : **9-0-5** > À quatre chiffres : **4-5-8-8**

POUR NOUS JOINDRE

La Presse

7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9
www.cyberpresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

Nouvelles générales
general@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Éditorial, Forum
edito@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4816

Actuel
actuel@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Auto, Mon toit, Santé Voyages
aso@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6972

Quoi faire aujourd'hui
quoifaire@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Arts, Spectacles, Cinéma, Livres
arts@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4814

Économie
econo@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Sports
sports@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 350-4854

Têtes d'affiche
denis.lavoie@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272
PROMOTION (514) 285-7100
COMPTABILITÉ (514) 285-6892
RECouvreMENT (514) 285-6900

PUBLICITÉ

Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi : 8 h 00 à 17 h 30
Décès et remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 17 h 30
Détailants : (514) 285-6931
National et Télé-Plus : (514) 285-7306
Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320

ABONNEMENT (514) 285-6911
abonnement@lapresse.ca
Par télécopieur : (514) 285-7039
Lundi au vendredi : 6 h 30 à 17 h 30
Samedi : 7 h à midi / Dimanche : 7 h à 11 h

Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.
(USPS03692) Champlain N. Y. 12199-1518

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

SUITES DE LA UNE

EAU

Suite de la page A1

CAISSE

Suite de la page A1

communes. Le texte exigera que les municipalités informent le public lorsque la qualité de l'eau ne répond pas aux normes fixées.

Le ministre de la Santé Allan Rock ne croit cependant pas qu'une nouvelle loi s'impose nécessairement. « Ce qui ne va pas à North Battleford, c'est qu'on a fait fi des lignes directrices existantes. L'enjeu, c'est de les faire appliquer... » Ce qu'il faut, c'est un « suivi » de la part des provinces et des municipalités.

Au Québec également, le ministre de l'Environnement, André Boisclair, entend serrer la vis à une douzaine de municipalités ou de responsables de réseaux d'aqueduc privés qui, un an après s'être retrouvés sur la sellette, n'ont pas fait ce qu'il faut pour garantir la qualité de leur eau potable. En outre, un projet de règlement sur le captage de l'eau sera bientôt publié et des contrôles plus sévères et plus fréquents de la qualité des eaux seront exigés.

D'autre part, à Sainte-Justine-de-Newton (Monterégie), dont les habitants avaient été avisés vendredi de faire bouillir leur eau, les autorités municipales ont procédé hier à des prélèvements dans six

puits artésiens pour voir s'ils sont ou non contaminés à la leptospirose. Cette bactérie susceptible de déclencher une maladie infectieuse était présente sur l'emplacement du chenil Miaouf qui a été fermé mi-avril pour insalubrité. Les excréments des animaux auraient été déversés directement dans la rivière attenante au chenil.

En Saskatchewan, le premier ministre Lorne Calvert a indiqué qu'il nommerait un juge de la Cour du banc de la Reine à la tête de l'enquête sur la contamination des eaux de North Battleford. Ce juge pourra interroger toute personne impliquée, y compris le personnel des gouvernements provincial et municipal et des services de santé locaux.

Plus tôt, lundi, le directeur local de la santé publique avait signalé que 44 cas de cryptosporidiose étaient maintenant confirmés, et que six autres personnes étaient hospitalisées pour une gastroentérite — les crampes et la diarrhée qui sont les symptômes de cette infection.

Bien qu'une défaillance du système de filtration à l'usine de traitement de l'eau potable ait été identifiée comme la source proba-

ble de l'entrée du parasite dans le système d'aqueduc, un rapport du gouvernement provincial rendu public hier énumère plusieurs autres lacunes dans les systèmes de traitement et d'épuration de l'eau potable et des eaux d'égout de la ville.

« Les puits de l'usine de traitement de l'eau potable n'étaient pas couverts adéquatement, a indiqué un porte-parole d'Environnement Canada, Joe Muldoon, en conférence de presse. Il y a eu des indications de problèmes dus à la présence de rongeurs aux deux centrales. Il n'y a pas de gérant des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées depuis décembre 2000. » De plus, il semble que des eaux d'égout non traitées aient contourné la station d'épuration sans être filtrées, lors de périodes où le volume d'eau à l'arrivée était élevé.

M. Muldoon a indiqué que son ministère travaillait en étroite collaboration avec la ville pour régler le problème aux deux usines. La ville a émis un avis conseillant aux citoyens de faire bouillir l'eau du robinet le 25 avril, près de deux semaines après que les premières inquiétudes se furent manifestées. La

ville a ensuite émis un ordre de faire bouillir l'eau le 27 avril.

Le ministère ne recommandera pas la levée de l'ordre de faire bouillir l'eau tant qu'il n'aura pas l'assurance que le cryptosporidium a disparu du système de distribution d'eau et que les stations d'épuration fonctionnent correctement, a indiqué M. Muldoon.

Plus d'une centaine de personnes ont dû se rendre à l'hôpital ces dernières semaines, souffrant de diarrhée et de fièvre.

Le parasite cryptosporidium vit dans l'intestin des humains et des animaux. Il peut causer des désagréments gastro-intestinaux temporaires aux personnes dont le système immunitaire est sain, mais s'avère dangereux pour les personnes dont le système immunitaire est fragile, comme les cancéreux ou les sidéens. Les trois personnes qui sont décédées avaient un système immunitaire déficient.

cyberpresse.ca Pour un historique des problèmes de contamination de l'eau au Canada, des hyperliens et des analyses, tapez www.cyberpresse.ca/eau

ULTRAMAR

Suite de la page A1

l'achat par le britannique BP Amoco de l'américain Atlantic Ritchfield (28 milliards US), sans compter les nombreux regroupements de producteurs de taille intermédiaire au Canada et ailleurs.

La transaction annoncée hier, qui a été approuvée par les conseils d'administration respectifs, est évaluée à six milliards, en considérant que Valero assumera pour deux milliards de dettes d'UDS.

« Nous combinons les deux meilleures sociétés de raffinage indépendantes pour faire un joueur de premier plan, a déclaré Bill Greehey, président de Valero. Cela entraînera des gains substantiels pour nos employés et nos actionnaires. »

En gros, la proposition de Valero est composée de deux parties égales d'actions et de comptant. Valero offre 1,23 de ses propres actions

pour chaque action d'UDS, en plus d'un montant en argent de 55 \$US. L'offre de quatre milliards représente ainsi une prime de 29 % par rapport au prix moyen de l'action d'UDS au cours des dix derniers jours précédant le 26 avril.

L'action UDS a bondi de 7,72 à 50,43 \$US hier à la Bourse de New York, mais celle de Valero reculait de 2,77 à 42,70 \$US.

M. Greehey va demeurer à la tête de Valero, mais le président d'UDS, le Québécois Jean Gaulin, entend quitter l'entreprise une fois la fusion complétée, soit vers la fin d'octobre. D'après M. Gaulin, 58 ans, la transaction permettra aux actionnaires d'UDS de maximiser leur investissement, alors que le marché boursier tardait à reconnaître la juste valeur de sa société, selon lui. Valero et UDS sont deux des plus gros raffineurs et distribu-

teurs de produits pétroliers aux États-Unis. Valero exploite six raffineries, notamment dans le Sud américain, en Californie et au New Jersey. Son alliance avec UDS va renforcer sa présence dans ces régions, en plus de lui permettre une percée dans le Midwest et au Québec.

La nouvelle société sera plus rentable, prétend M. Greehey, avec un bénéfice prévu de 11,46 \$US par action en 2001, au lieu de 9,73 \$US et 7,86 \$US par action respectivement pour Valero et UDS séparément. Valero entrevoit des « synergies » d'au moins 190 millions dès la première année après la fusion, et de 240 millions la deuxième année grâce notamment à des économies d'échelle au niveau des achats de brut et de l'administration. Les deux groupes maintiennent que la transaction n'entraînera pas de li-

cenciements, quoiqu'on exclut pas des mises à la retraite.

Pour M. Greehey, le moment de réunir les deux entreprises est opportun, car les prix des produits raffinés sont appelés à rester élevés ou à croître encore en raison du faible niveau des stocks et de la demande croissante pour les essences à valeur ajoutée et moins polluantes. Même si le cours du pétrole a baissé de 14 % depuis six mois, notons que les prix de l'essence sont à un sommet actuellement.

Les actionnaires d'Ultramar, qui se retrouveront avec 40 % de Valero, se prononceront sur l'offre de Valero en septembre.

SUIVEZ LE RYTHME

Du lundi au vendredi dans **La Presse**

ACTUEL

Le choix de Cindy Crawford



Constellation
Or 18 cts et acier.

OMEGA
my choice

CHÂTEAU D'IVOIRE
Depuis 1978

2020 rue de la Montagne, Montréal • (514) 845-4651

DU CARACTÈRE!

Tous les dimanches dans **La Presse**

LECTURES

ACTUALITÉS

UN CONTRÔLE ABSOLU



MONETTE Sports
251, des Laurentides Laval
(450) 668-6466
1 800 263-6466
www.monettesports.com

Les animaux du chenil Miaouf auraient laissé une bactérie en cadeau

LOUISE LEDUC

SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON – Depuis quelques années déjà, les voisins se plaignaient du bruit et de l’insalubrité du chenil Miaouf. Quand il a fermé ses portes à la mi-avril, il comptait plus de rats que d’animaux. Contaminé à la leptospirose, l’emplacement est maintenant interdit au public et les résidants qui ont des puits artésiens ont été avisés de faire bouillir leur eau.

« Pas de panique ! Il n’est pas question ici d’un autre Walkerton ! » s’exclame d’entrée de jeu le Dr Luc Boileau, directeur de la Santé publique de la Montérégie.

Vendredi, comme le révélait le quotidien montréalais *The Gazette*, il n’en envoyait pas moins une lettre au maire de la localité, pour l’avertir des risques pour la santé que posait l’ancien chenil et de la nécessité, pour la localité, de tester régulièrement la qualité de l’eau.

Selon le Dr Boileau, les citoyens qui boivent l’eau de l’aqueduc n’ont pas à s’inquiéter, parce que le processus de filtration de l’eau tue la bactérie. De crainte que la nappe phréatique ait pu être contaminée, les quelque 1000 résidants de Sainte-Justine qui possèdent un puits artésien doivent cependant faire bouillir leur eau au cours des prochains jours.

Selon les médecins et les inspecteurs, Miaouf, installé depuis 1997 à Sainte-Justine après deux démé-

nagements, déversait les excréments directement dans la rivière attenante au chenil. « Or, des animaux peuvent aller y boire et des rats pourraient potentiellement contaminer les cheptels des alentours », craint le docteur Boileau.

Le 12 avril dernier, 101 chiens et 51 chats (le Miaouf parle plutôt de 175 animaux) ont été euthanasiés. Des autopsies réalisées sur 13 animaux ont permis d’établir depuis que deux animaux étaient effectivement malades.

Malgré cela, Louise Gagné, trésorière de le Miaouf, continue de parler de l’euthanasie des animaux comme d’un massacre injustifié.

Contrairement à ce qu’avancent médecins et inspecteurs, elle nie aussi que les excréments des animaux aient été déversés dans la rivière. Qu’en faisait-on, alors ? « Ils étaient transportés dans la cour et une entreprise spécialisée venait les ramasser. » Mme Gagné n’a pas pu nous donner le nom de l’entreprise, mais a soutenu pouvoir le faire au cours des prochains jours.

La leptospirose peut être transmise aux humains par les animaux. Elle cause des symptômes semblables à ceux de la grippe. Dans de rares cas, des complications au foie et aux reins peuvent survenir et même entraîner la mort. On a craint un moment que deux ex-bénévoles du Miaouf aient souffert de la maladie, mais des tests tendraient maintenant vers un autre diagnostic.

Le maire de Sainte-Justine-de-Newton, Maurice Lanthier, croit qu’il s’agit « d’une tempête dans un verre d’eau. Ce n’était pas si sale que cela. »

Dans un même souffle, il admet



Photos ROBERT MAILLOUX, La Presse ©

L’ancien chenil de la Miaouf est aujourd’hui interdit au public.

n’être à peu près jamais allé de ce côté et ne sait pas depuis combien de temps le Miaouf y était installé. « C’était un terrain privé, nous n’avions pas d’affaire là. »

Le voisin immédiat, Bernard Snudde, propriétaire de 55 vaches, soutient s’être plaint à plusieurs reprises à la ville du Miaouf. « Depuis deux étés, nous devons dormir les fenêtres fermées, parce que les chiens faisaient trop de vacarme. » Mme Gagné, de la Miaouf, nie, elle, avoir eu vent de quelque plainte que ce soit.

C’est hier matin, à l’aurore, en écoutant la radio dans son tracteur, que M. Snudde a été informé des inquiétudes de la Régie de la Santé publique. « C’était la première nouvelle que j’en avais. Des

inspecteurs gouvernementaux sont bien passés il y a quelques semaines pour nous demander si nous avions un problème de rats, mais on ne nous a donné aucune explication. »

M. Snudde ne prend aucun risque. « Ce matin, pour mes céréales, j’ai fait bouillir mon lait et je compte appeler un exterminateur parce que j’ai vu trois rats sur ma ferme. Et un rat, sur une ferme, c’est un rat de trop. Il n’y a aucun risque à prendre. »

La bactérie en cause « ne saute pas sur le monde », note le docteur Pierre Chartier, directeur régional du Centre québécois d’inspection des aliments et de santé animale de la région publique. Il ajoute cependant : « Quand on va sur le site, on



Bernard Snudde estime qu’il est plus que temps que la municipalité agisse et décontamine le site.

enlève nos bottes et on les jette. »

Des pancartes portant la mention « danger » encerclent le terrain, mais il n’est pas gardé. Divers tests seront réalisés au cours des prochains jours et l’on évaluera à quel moment la décontamination du terrain sera faite. Il n’a pas été possible d’avoir des précisions du ministère de l’Environnement sur le dossier.

Au cours de l’année 2000, 542 avis d’eau contaminée ont été émis au Québec, forçant des milliers de résidants à faire bouillir leur eau.

Boisclair serrera la vis à une douzaine de récalcitrants

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le ministère de l’Environnement devra serrer la vis à une douzaine de municipalités ou de responsables de réseaux d’aqueduc privés qui, un an après s’être retrouvés sur la sellette, n’ont pas fait ce qu’il faut pour garantir la qualité de leur eau potable.

Le ministre de l’Environnement, André Boisclair, fera d’autres gestes prochainement pour améliorer la qualité de l’eau : un projet de règlement sur le « captage » de l’eau sera bientôt publié, on y précisera des critères de construction et de localisation pour les puits privés. Un autre règlement, prévoyant des contrôles plus sévères et plus fréquents de la qualité des eaux sera mis en application prochainement. M. Boisclair compte amener ces deux règlements à la table Québec-Municipalité du 17 mai.

En août 2000, le ministre de l’Environnement d’alors, Paul Bégin, avait identifié 90 réseaux d’aqueduc à problèmes après une vérification des 2400 réseaux du Québec. « Ces 90 réseaux devaient faire l’objet de corrections immédiates », rappelait hier le successeur de M. Bégin, André Boisclair. Les travaux réclamés pouvaient atteindre 40 millions de dollars.

Encore une douzaine de ces réseaux présentent des problèmes qui forceront le ministère de l’Environnement à émettre une ordonnance pour presser le pas. Dans 70 cas, les travaux requis seront réalisés au cours de l’année 2001. « Les contrats sont donnés, les travaux vont se faire. » Des 90 dossiers d’août 2000, 87 % seront réglés en 2001, prédit M. Boisclair. Les clients de ces réseaux représentent 0,6 % de la population du Québec alimentée par un réseau d’aqueduc, et « dans ces 90 cas le ministère recommande fortement de faire bouillir l’eau ».

Huit dossiers ont été fermés car les travaux sont faits et les correctifs nécessaires ont été apportés.

Les autorités doutent qu’il y ait eu contamination de l’eau à Clarendon

Presse Canadienne

HULL — Le ministère de l’Environnement doute qu’il y ait eu contamination de l’eau à Clarendon, au nord de Shawville, en Outaouais, mais se doit de vérifier et procède donc à toutes les analyses nécessaires. Les résultats seront connus vers la fin de la semaine.

Le directeur-adjoint du ministère en Outaouais, Léon Martin, a précisé hier que des boues provenant d’usines de pâtes et papier auraient bel et bien été épandues à moins de 90 mètres de certains puits résidentiels, contrevenant ainsi aux normes. Il serait toutefois étonnant, selon lui, que des puits aient été contaminés.

Les boues semblent avoir été absorbées par le sol en surface car il n’y a pas eu de pluie. M. Martin a ajouté que les puits sont souvent contaminés par des matières fécales au printemps provenant non pas de l’épandage de boues, mais des animaux domestiques.

De plus, parmi les résidants qui ont été malades, certains auraient souffert d’une grippe intestinale qui court dans le secteur.

L’interdiction de boire l’eau du robinet demeure cependant en vigueur jusqu’à ce que les résultats des analyses en laboratoire soient connus.

Les conservateurs exigent de nouvelles normes sur l’eau potable au pays

HUGUETTE YOUNG
Presse Canadienne

OTTAWA — Le gouvernement fédéral doit se doter de normes nationales en matière d’eau potable pour éviter de nouvelles tragédies telles que Walkerton, a déclaré hier le chef conservateur Joe Clark.

M. Clark a invité tous les députés à voter en faveur de l’élaboration de normes nationales en matière d’eau potable. Les conservateurs déposeront une motion en ce sens aujourd’hui à la Chambre des Communes. Cette motion exige que les municipalités informent le public lorsque la qualité de l’eau ne répond pas aux normes fixées.

« Le gouvernement devrait agir en étroite collaboration avec les provinces et les territoires afin d’établir des normes nationales exécutoires en matière d’eau potable qui seraient enchâssées dans le cadre d’une Loi sur l’approvisionnement en eau potable », a fait savoir M. Clark en conférence de presse.

« Nous respecterons les compétences respectives de chacun puisque notre objectif est de créer un partenariat qui sert et protège les Canadiens. »

Selon le critique conservateur en matière d’environnement, John Herron, la

tragédie de Walkerton, qui a fait sept morts, et la situation inquiétante de North Battleford, en Saskatchewan, où les citoyens doivent faire bouillir l’eau du robinet, ont sonné l’alarme. Trois personnes infectées sont décédées à North Battleford. On soupçonne que leur décès soit attribuable à la présence d’un parasite dans le réservoir municipal.

« Les citoyens ne devraient pas avoir peur de tomber malade ou de mourir lorsqu’ils boivent l’eau du robinet dans un pays aussi moderne que le Canada », a précisé M. Herron ... Tous les Canadiens méritent d’avoir accès à de l’eau potable. »

Aux Communes, la chef néo-démocrate Alexa McDonough a plaidé en faveur de l’imposition de normes nationales pour réglementer la qualité de l’eau potable. Selon elle, les libéraux font preuve de « négligence » en la matière. Mme McDonough a promis son appui indéfectible à la motion conservatrice.

Les libéraux ont promis de légiférer dans ce domaine depuis 1983, a-t-elle rappelé, puis ont laissé mourir un projet de loi au feuillet. Selon la chef néo-démocrate, il y a péril en la demeure. Une loi fédérale s’impose.

Le ministre de la Santé, Allan Rock, n’a

cependant rien promis de tel. « La façon de s’y prendre n’est pas nécessairement d’adopter une nouvelle loi ou de créer de nouvelles lignes directrices..., a-t-il répondu aux Communes. Ce qui ne va pas à North Battleford, c’est qu’on a fait fi des lignes directrices existantes. L’enjeu, c’est de les faire appliquer.... »

M. Rock a promis un dialogue avec les provinces et les municipalités pour voir s’il y avait lieu de « renforcer » les lignes directrices existantes en réglementant la qualité de l’eau potable. Un coup de baguette magique du fédéral ne peut pas tout résoudre, a-t-il indiqué. Ce qu’il faut c’est un « suivi » de la part des provinces et des municipalités.

Mme McDonough n’est guère impressionnée. Selon elle, M. Rock n’est pas suffisamment « proactif » à son goût. Le chef bloquiste Gilles Duceppe, lui, n’a pas l’intention d’appuyer la motion conservatrice. « Québec fait un travail supérieur à ce qui se fait ailleurs actuellement », a-t-il souligné. Il est réticent à l’établissement de nouvelles normes nationales. « On ne veut pas d’autres intrusions dans un champ de compétence qui est celui des provinces », a-t-il expliqué aux journalistes à l’issue de la période des questions.

| ÉRABLIÈRES |

Le Québec rappelle leurs engagements aux États de la Nouvelle-Angleterre

LAURA-JULIE PERREAULT

LE QUÉBEC N’A PAS l’intention de laisser mourir ses érablières sous les pluies acides américaines. Sans attendre l’intercession d’Ottawa, le ministre de l’Environnement André Boisclair veut frapper à la porte des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre pour leur rappeler leurs engagements verts du passé.

M. Boisclair a certes francé les sourcils en lisant dans *La Presse* de samedi la confirmation scientifique de l’effet dévastateur des pluies acides sur les érables du Québec.

Mais il a davantage sursauté lorsque le vice-président des États-Unis, Dick Cheney, a annoncé fièrement la semaine dernière qu’une centrale électrique, carburant au gaz, au charbon ou à l’énergie nucléaire, allait ouvrir ses portes chaque semaine pendant les 20 prochaines années dans le pays de l’oncle Sam.

Les centrales qui s’approvisionnent de combustibles fossiles rejettent dans l’at-

mosphère une quantité inquiétante de dioxyde de soufre (SO₂) qui retombe ensuite sous forme de gouttes de pluies acides.

M. Boisclair a indiqué à *La Presse* hier qu’il a demandé à ses fonctionnaires d’entrer en contact aussi tôt que possible avec les administrateurs des États de la Nouvelle-Angleterre afin de leur rafraîchir la mémoire au sujet de l’entente que leurs gouverneurs ont signée avec les premiers ministres des provinces de l’Est du Canada en 1998. Ce traité, qui touchait directement la limitation des émissions de SO₂ dans toute la région transfrontalière, serait violé par la réalisation du plan énergétique de M. Cheney.

« Nous avons des alliés naturels dans cette région et nous comptons renforcer nos liens avec eux », disait hier le ministre de l’Environnement, en ajoutant qu’il n’a pas fixé d’échéancier pour l’instant.

Il a rappelé que le Québec avait pris pour sa part des engagements très clairs, en promettant de réduire de 50 % les émissions acidifiantes de dioxyde de

souffre d’ici 2010 par rapport aux émissions de 1994.

« C’est une entente avec la compagnie (minière) Noranda, qui a accepté de diminuer ses émissions à 80 kilotonnes d’ici 2010 qui nous a permis de prendre un tel engagement », claironnait le ministre.

En 2010, le Québec n’enverra plus dans l’atmosphère que 250 000 tonnes de SO₂. En 1980, les cheminées du Québec crachaient plus de 1,1 million de tonnes du même gaz toxique.

En début d’entrevue, il a confié à *La Presse* qu’il a entrepris des démarches auprès de son homologue ontarien pour que celle-ci revoie les promesses de l’Ontario. « Elle a pris un engagement pour 2015. Nous avons déjà discuté de la possibilité qu’elle ramène l’échéance à 2010. Leur objectif est présentement de 440 kilotonnes pour 2015. »

Les discussions entre les deux provinces ont eu lieu lors de la réunion trimestrielle du Conseil canadien des ministres de l’Environnement, qui s’est tenue à Winnipeg à la fin du mois d’avril.

| VOL À LA POLYTECHNIQUE |

L'art de débusquer des malfaiteurs

MARIE-ANDRÉE AMIOT

C'EST UN SYSTÈME d'alarme informatique maison et des coïncidences fortuites qui ont permis aux policiers de la CUM de mettre la main au collet de deux étudiants soupçonnés d'avoir volé du matériel informatique à l'École polytechnique d'une valeur de près d'un demi-million. Le système, couplé à la présence d'esprit d'un technicien et d'un agent de sécurité, a permis samedi soir d'arrêter les étudiants en génie qui s'apprétaient à quitter Poly avec des ordinateurs d'une valeur de 30 000 à 50 000 \$.

Quand on demande au responsable de la sécurité pourquoi l'Université aux prises avec de sérieux problèmes de vol n'utilise pas des logiciels de repérages ou des systèmes de GPS pour retrouver des ordinateurs volés, la réponse vient rapidement : « On forme des ingénieurs ici, pas des deux de pique ! Ils viendraient à bout de n'importe quel système de sécurité », croit Alain Ouellette, responsable de la sécurité des personnes, des biens et des lieux de Polytechnique.

Le système, mis en place par le service informatique de Poly, permet d'être avisé dès qu'un ordinateur est débranché. L'ordinateur central de l'Université, auquel sont branchés tous les ordinateurs, fait des vérifications périodiques et émet un signal envoyé directement au téléavertisseur d'un technicien en informatique de l'Université. Ce dernier doit vérifier si l'ordinateur a « la permission » d'être débranché.

C'est ce qui est arrivé samedi soir à 23 h 15 quand un technicien a reçu un message à la maison l'informant que deux ordinateurs de Poly venaient d'être débranchés dans un local de l'école. Comble de malheur pour les voleurs, les ordinateurs appartenaient au technicien. Il venait d'ailleurs tout juste de vérifier leur état.

S'apercevant que quelque chose ne tournait pas rond, il a immédiatement avisé les agents de sécurité en poste qui se sont dirigés vers le local en question. Croisant un des jeunes hommes qui déambulait sac au bras, l'agent a reconnu un des suspects dont la photo circulait dans les bureaux de la sécurité de l'Université. Cet étudiant s'est dirigé vers la porte avant transportant un sac vide pendant que son complice sortait par une porte arrière. Les policiers les attendaient à la sortie.

Les étudiants arrêtés sont Alexandre Tourville, 26 ans, étudiant en génie physique, et Thomas Hougaz, 22 ans, inscrit en génie électrique. Ils sont soupçonnés d'avoir commis une série de vols d'ordinateurs, d'écrans et de pièces informatiques sur une période s'échelonnant entre 12 et 18 mois. Le matériel est évalué à près d'un demi-million de dollars. Selon Alain Ouellette, on les soupçonne d'avoir volé notamment une trentaine d'écrans plats et des ordinateurs du laboratoire d'informatique, des Pentium III cadencés à 750 et 800 MHz. Hier, devant le juge Paul J. Bélanger, ils ont été accusés de vol et de possession d'instruments pouvant servir à pénétrer par effraction tels des marteaux, des couteaux et de la laine minérale. Ils ont comparu hier après-midi et ont été libérés moyennant certaines conditions dont celle de ne pas se retrouver sur les lieux de l'Université de Montréal, de l'École des hautes études commerciales et de Polytechnique.

Les étudiants, membres de plusieurs associations étudiantes, ont probablement été en possession de clés passe-partout et ont pu faire des doubles afin d'entrer dans les locaux de l'Université. Selon M. Ouellette, les ordinateurs volés ont probablement été désassemblés et les pièces ont servi à monter de nouveaux ordinateurs à l'intérieur de vieux boîtiers. « Les utilisateurs gardent ainsi le même numéro de série mais se retrouvent avec de nouvelles composantes, explique Alain Ouellette. Notre système effectue des vérifications à toutes les deux ou trois minutes. »

Ronald Biggs le fugitif n'est plus que l'ombre de sa légende

ÉRIC THOMAS
Agence France-Presse

LONDRES — Fatigué, ruiné et malade, Ronald Biggs a finalement tourné la page hier sur 36 ans d'une cavale rocambolesque qui a fait de lui une véritable légende dans son pays et l'un des criminels les plus célèbres de Grande-Bretagne.

La saga de « Ronnie » Biggs commence le 8 août 1963, le jour de son 34^e anniversaire.

Ce jour-là, sous la houlette du « cerveau » de l'opération Bruce Reynolds, Biggs et un gang hétéroclite réunissant entre autres un pilote de course et un fleuriste réussissaient l'un des hold-ups les plus audacieux de l'histoire : l'attaque du train postal Glasgow-Londres.

Les 15 braqueurs emportaient la somme record de 2,6 millions de livres, ce qui équivaldrait aujourd'hui à 50 millions de livres (environ 109,8 millions CAN).

Mais Biggs était arrêté le mois suivant, jugé, puis incarcéré à la prison londonienne de Wandsworth. Son évasion 15 mois plus tard — en sautant sur un matériel à l'arrière d'un camion bâché — allait marquer le début d'une cavale débridée

émaillée d'une invraisemblable succession de coups de chance.

Après un passage en France où une opération de chirurgie esthétique lui donne un nouveau visage, Biggs part se reposer deux mois en Espagne.

Repéré par Scotland Yard, il s'enfuit en Australie puis gagne le continent sud-américain, traverse la jungle jusqu'en Argentine et en Bolivie. Il décide de poser ses valises au Brésil en 1970, ce pays n'ayant pas signé d'accord d'extradition avec la Grande-Bretagne.

Dans ses poches, un pactole estimé à 147 000 livres — soit l'équivalent de 3,5 millions de dollars actuels — lui permet de mener un temps la vie oisive d'un play-boy fortuné et un peu bohème.

En 1974, la police retrouve sa trace à Rio et menace de mettre fin à son exil. Mais Biggs leur file une nouvelle fois entre les doigts, cette fois parce que le fait qu'il a un fils né au Brésil le protège de toute extradition.

Sa maison, sur les hauteurs de Rio, deviendra quasiment un détour obligé pour nombre de touristes anglais ravis de se faire photographier à ses côtés — moyennant finances — ou de rentrer au pays avec un T-shirt à son effigie.

Pour arrondir ses fins de mois, Biggs participera également à plusieurs campagnes publicitaires. En 1997, son registre éclectique l'amène à enregistrer avec le groupe punk des Sex Pistols une chanson au titre révélateur : *No One Is Innocent* (Personne n'est innocent).

En 1981, une bande de mercenaires le kidnappe à Rio, avec l'objectif de le rapatrier en Grande-Bretagne : bâillonné, ligoté, enfermé dans un sac portant la mention « serpent vivant », il est transporté par bateau vers l'île de la Barbade avant d'être déferé devant les autorités locales.

Mais la demande d'extradition n'ayant pas été présentée dans les formes, la justice de la Barbade ordonne le renvoi de Biggs... au Brésil.

En 1994, il avait publié ses mémoires, intitulées *Odd Man Out* (Un homme à part).

Mais à partir de 1998, une série d'attaques cérébrales allaient le laisser profondément diminué, quasiment incapable de parler et marchant difficilement.

Et c'est un « héros » fatigué et malade qui décide finalement de se livrer à la justice de son pays, après avoir défié Scotland Yard pendant près de 36 ans.

Un des complices de Biggs a vécu deux ans en cavale au Canada

PIERRE VENNET

LE 25 JANVIER 1968, les résidents du nouveau quartier de Mountain Ranch Road, à Rigaud, n'en revenaient tout simplement pas. Leur paisible voisin, Ronald Alloway, père de famille, vendeur d'argenterie, qui avait acheté une maison dans ce développement domiciliaire un an auparavant, était un des gangsters les plus recherchés de la planète.

De son vrai nom Charles F. Wilson, le prétendu Alloway avait en effet participé deux ans et demi plus tôt au vol du train postal Glasgow-Londres, en Angleterre, lequel avait rapporté, à lui et à ses complices, l'équivalent de 7,5 à 30 millions de dollars, selon les fluctuations de la livre sterling.

Alloway-Wilson, qualifié de « type agréable avec qui on peut causer intelligemment », était débarqué au Canada en compagnie de sa femme, Barbara, et de ses trois filles, dont l'aînée avait neuf ans, deux ans auparavant, en janvier 1966. Il était alors détenteur d'un passeport valide, au nom de Ronald Alloway dont il avait remplacé la photo par la sienne. Le passeport de sa femme, quant à lui, devait s'avérer un faux.

Quelques mois après son arrivée au pays, Alloway-Wilson avait acheté une maison à Rigaud, dans un nouveau développement où, à part la sienne, on ne

trouvait que trois autres maisons. Le nouvel « immigrant britannique » n'était pas très causant avec les étrangers, mais ses trois voisins l'avaient toujours connu, lui et sa famille, comme des gens avenants, polis, menant une vie rangée et simple.

Ronald Alloway-Wilson semblait gagner sa vie honnêtement au pays, comme vendeur d'argenterie et de porcelaine et s'était également lancé en affaires dans des entreprises de ce genre, en y investissant, semble-t-il, une partie de la part du butin du train postal.

Alloway-Wilson aurait raconté à ses voisins que, promoteur immobilier, il avait quitté l'Angleterre pour protester contre l'immigration massive des Noirs. Il était connu également pour suivre la dévaluation de la livre sterling de près, car, disait-il, il avait laissé une bonne partie de ses économies là-bas. Mais il menait une vie tranquille et ne suscitait aucun soupçon.

Selon la Gendarmerie royale, son arrestation est le « résultat d'une enquête de longue date sur certaines irrégularités relatives à la loi de l'immigration ».

Scotland Yard s'en était mêlé et le surintendant Thomas Butler, de Scotland Yard, qui suivait sa piste depuis son évasion du pénitencier de Winson Green, à Birmingham, en Angleterre, en août 1964, arrivé au Canada au début de janvier 1968, a procédé à son arrestation en

compagnie d'agents de la Gendarmerie royale. Il avait alors quelque 20 000 \$ en espèces dans ses goussets.

Selon une version publiée dans *La Presse* au lendemain de son arrestation, les enquêteurs de Scotland Yard auraient découvert Charles Frederic Wilson au Québec en suivant un autre fugitif d'Angleterre.

Le spécialiste d'histoire policière Daniel Proulx semble confirmer cette thèse : selon lui, écrivait-il en 1991, la police suivait George Osborne, un bookmaker bien connu de Londres, et c'est en suivant celui-ci à la trace qu'ils auraient finalement mis la main sur Alloway-Wilson.

Quoi qu'il en soit, dès la fin de semaine, ayant renoncé à combattre son extradition, Alloway-Wilson était conduit derrière les barreaux, à Londres.

D'abord surnommé « l'homme silencieux », car il ne voulait pas dénoncer ses complices, Alloway-Wilson passa les 12 années suivantes en prison, avant d'être libéré pour bonne conduite. Malheureusement pour lui, la rumeur circula que malgré son surnom, il avait obtenu sa libération en mouchardant ses complices.

Si bien qu'en avril 1990, il fut abattu par des inconnus, en Espagne, où il s'était retiré. La police espagnole classa l'affaire. En autant qu'elle est concernée, Charlie Wilson a été abattu par d'anciens complices qui voyaient un mouchard en lui.

Nos prix sont imbattables ! Comparez, vous serez convaincu !



matelas

Plus de 100 styles !

livraison gratuite

installation gratuite

retrait gratuit

cadre de lit gratuit

avec ens. de matelas

2 des meilleures façons d'économiser !

Option 1 • Nous payons la TPS et la TVQ*! **Option 2 • Vous ne payez rien avant un an!***

*Nous vous accorderons une réduction de prix équivalente à la TPS et à la TVQ **Aucun paiement mensuel • aucun intérêt • aucun dépôt

matelas «payer et emporter», à partir de 49⁹⁵

Charmeur de Sealy

Simple	169⁰⁰	ens. 299 ⁰⁰
Double	199⁰⁰	ens. 349 ⁰⁰
Grand	249⁰⁰	ens. 449 ⁰⁰

Posturepedic de Sealy

Simple	299⁰⁰	ens. 489 ⁰⁰
Double	389⁰⁰	ens. 599 ⁰⁰
Grand	429⁰⁰	ens. 669 ⁰⁰
Très grand	699⁰⁰	ens. 999 ⁰⁰



Sealy Posturepedic®



1 Le Edgeguard® innovateur pour 10% plus de surface de sommeil.
2 Le base Steelspan® exclusive assure une durabilité maximale.
3 Ressorts exclusifs Posturepedic® vous donnent le meilleur support.

Beautysleep Evasion de Simmons

Simple	199⁰⁰	ens. 399 ⁰⁰
Double	299⁰⁰	ens. 499 ⁰⁰
Grand	329⁰⁰	ens. 569 ⁰⁰

Beautyrest de Simmons

Simple	449⁰⁰	ens. 799 ⁰⁰
Double	569⁰⁰	ens. 899 ⁰⁰
Grand	649⁰⁰	ens. 999 ⁰⁰
Très grand	899⁰⁰	ens. 1349 ⁰⁰



SIMMONS

Beautyrest®

Tout nouveau profil avec ressorts indépendants pour un confort et un support ultime.



Offre limitée

Sur présentation de ce coupon recevez

un rabais de **10%**

sur tout matelas Beautyrest de Simmons et Posturepedic de Sealy.

Ne peut être jumelée à aucune autre offre.

Sur présentation du coupon seulement.

Date d'expiration : 31 mai 2001



LINEN CHEST

D É C O R D É P Ô T

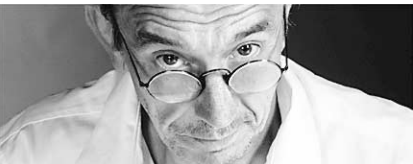
«Le supercentre de la mode maison »

CENTRE ROCKLAND : (514) 341-7810
LA CATHÉDRALE • centre-ville: (514) 282-9525
PLACE PORTOBELLO, BROSSARD: (450) 671-2202
LES GALERIES LAVAL: (450) 681-9090
SERVICE À DOMICILE GRATUIT (514) 331-5260

PIERRE FOGLIA

pfoglia@lapresse.ca

Croire



LA STANZA, Jean-Talon loin dans l'est, un de ces restaurants grands comme trois terrains de football où l'on ne mange pas très bien, mais pas si mal que ça non plus, pour 9,83 \$ tout compris. La formule buffet italien renouvelés par des Grecs. J'étais en avance. Je lisais les critiques affichées dans l'entrée, toutes dithyrambiques, et toutes surtitrées de la mention : publireportage. Vous savez ce qu'est un publireportage : le commerçant paie pour faire écrire que ses brochettes sont formidables dans une pub déguisée en vraie critique gastronomique. Je n'ai jamais compris à quoi servaient les publireportages puisque la mention obligatoire « publireportage » avertit le lecteur que ce qu'il est en train de lire n'est pas vrai. Incorrigible naïf que je suis. Le débat n'est plus sur le vrai et le faux. « Le débat sera bientôt », prédisait Valéry, il y a assez longtemps de cela pour que sa prophétie se soit réalisée, « le débat sera entre ceux qui croiront que croire a une valeur quelconque et les autres ».

« Hey, ça a l'air bon ! » Des gens qui attendaient comme moi dans l'entrée de la Stanza, lisaient ce que je venais de lire. « Attention, c'est un publireportage », les ai-je aimablement avertis, en pointant la mention du doigt. « Pis ? Qu'est-ce ça fait, ça ? » m'a objecté la jeune fille.

Un restaurateur qui n'aurait jamais eu la visite d'un critique gastronomique dans son usine à brochettes se paie un publireportage dans un journal, le découpe, l'encadre, l'affiche dans son resto comme une vraie critique et vous me demandez ce que ça fait ? Pour le moins, mademoiselle, ça fait drôle. Ce qui ferait véritablement hurler, s'il ne faisait pas aussi beau, c'est votre question elle-même qui, dans son innocence, appelle à un nouveau concept du vrai et du faux. Est

vrai (et donc bon) ce que l'on achète. Le restaurateur n'a même pas pris la peine de faire disparaître la mention « publireportage » avant d'encadrer sa fausse critique. Lui aussi, en toute innocence, renvoie à un nouveau concept de l'information : mon information est bonne parce que j'ai payé.

À une époque où la crédibilité des médias n'a jamais été aussi basse, on pourrait croire que c'est parce que les exigences du public n'ont jamais été aussi hautes.

Et si c'était le contraire ? Et si, vision apocalyptique, les médias étaient effectivement de moins en moins crédibles pour satisfaire un public de moins en moins intéressé par une vérité qui les écoeure, qui leur coupe le bonheur sous le pied ? Ah !

Et si, comme Noam Chomsky le suppose, les relations publiques avaient réussi à annihiler le sens critique de l'opinion publique, avaient réussi à l'amener à « vouloir ce que l'on voulait qu'elle veuille », c'est-à-dire des brochettes à volonté et un article qui dirait que ce sont les meilleures du monde...

Il y a au Québec une toute petite agence de presse sportive qui s'appelle l'agence DIAPO, spécialisée dans le sport amateur. Je m'empresse de dire que ce sont des gens admirables, sans ressources qui font ce qu'ils peuvent avec peu de moyens, sauf que justement, faute de moyens, DIAPO n'est pas une agence de presse. C'est une agence de relations publiques AU SERVICE DES ATHLÈTES. Par exemple, telle cycliste vient de terminer troisième d'une course au Nouveau-Mexique, elle appelle l'agence DIAPO avec qui elle a une entente et peut-être même un contrat, raconte comment elle

est contente d'avoir fini troisième, quelle magnifique course elle a fait, youpi, et il n'y a personne à l'autre bout du fil pour lui demander : « Comment ça, t'es contente ? Troisième à 17 minutes de la première, ça fait ton bonheur ? ».

DIAPO ne fait pas d'information. Elle ne le prétend pas non plus. C'est clair qu'elle est au service de l'athlète. Elle ouvre les guillemets, les ferme quand l'athlète a fini de parler et ventile ses commentaires à travers les médias de la province. Le scandale, c'est qu'on retrouve ces textes d'autopromotion dans les journaux, mot à mot, comme si c'était un compte rendu objectif de l'épreuve. Personne pour mettre l'événement en perspective : était-ce une course importante, qui était là, etc. Le lendemain, la même coureuse fait une mauvaise performance, et bien entendu, elle « oublie » d'appeler DIAPO. Pas de nouvelle vaut mieux que mauvaise nouvelle.

Cela fait longtemps que les athlètes, comme les artistes, qui n'ont de toute façon aucune foutue idée de ce qu'est l'information — je l'ai vérifié cent fois — ça fait longtemps, disais-je, qu'ils cherchent le moyen de parler directement au public sans avoir à passer par ces filtres inutiles que sont les médias. Eh bien voilà. C'est fait. Et les commanditaires sont ravis, bien entendu. On est dans la même dynamique de marché que pour le reste : l'athlète, la chanteuse sont des produits à vendre comme les brochettes de la Stanza. Et pourquoi aller se faire égratigner dans des vrais reportages quand on peut dire tellement de bien de soi dans un publireportage ? De toute façon, le public ne

fait plus la différence. Le public ne veut pas savoir. Il veut applaudir.

Le public ne croit plus les journalistes. Pas parce qu'ils mentent. Le contraire.

Le truc

JE VOUS RACONTAIS que pour éviter les points d'inaptitude quand vous recevez une contravention, disons 120 \$ pour excès de vitesse, le truc c'est d'envoyer 128 \$. Le système vous renvoie un chèque de 8 \$ que vous ne déposez jamais, la transaction n'étant pas complétée, les points d'inaptitude ne figureront pas à votre dossier.

Apparemment, ça ne marche pas partout. « En tant qu'analyste du logiciel Cognicase implanté dans 37 cours municipales du Québec, m'informe Pascal Chouinard (qui se garde de nommer ces 37 cours), je peux vous affirmer que le fait de payer plus que le montant de la contravention n'empêchera pas l'envoi des points à la SAAQ. Peut-être que c'est possible avec d'autres systèmes, mais pas avec le nôtre... »

Dans un autre système sûrement, le truc a fonctionné pour Lysianne Vallerand. « Pour éviter deux points de démerite, question de principe, c'était ma première contravention en 12 ans, j'ai envoyé un chèque de 0,45€ de plus que le montant demandé. L'ordinateur n'émet pas de chèque pour un si petit montant, mais comme il y a toujours un « over » dans la transaction, il ne la finalise jamais et n'enregistre pas les points d'inaptitude. Oui ça fonctionne vraiment. Mon chum l'a essayé aussi... »

Bon ben voilà. Au fait, vous ne connaissez pas un truc pour enlever quelques années d'inaptitude — celles après 40 ans ?

Le CHUM se dote d'un CRID pour le traitement du cancer du sein

PASCALE BRETON

LE CENTRE HOSPITALIER de l'Université de Montréal a maintenant son Centre de référence pour investigation désigné (CRID), spécialisé dans le traitement du cancer du sein. Les patientes pourront, sous un même toit, subir une mammographie, obtenir leur résultat et être suivies par des spécialistes.

Ce cinquième CRID mis sur pied à Montréal a été aménagé au coût d'un million et répond aux critères du Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS). Instauré par le ministère de la Santé et des services sociaux en 1998, ce programme incite les femmes âgées de 50 à 69 ans à passer une mammographie de façon préventive tous les deux ans, jusqu'à l'âge de 70 ans.

« Ces femmes reçoivent une invitation formelle du gouvernement pour subir une mammographie dans un centre désigné de dépistage (CDD). Dans 10 % des cas, on observe une anomalie qui nécessite une investigation plus à fond dans un CRID pour déterminer s'il y a un cancer », explique Dr Lucie Lalonde, responsable du secteur radiologique au CRID.

Avant de recevoir l'autorisation

de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre pour implanter un CRID, le CHUM devait franchir deux étapes préalables. Il y a un an, le centre hospitalier s'est donc doté d'un Centre d'imagerie mammaire qui permet d'étudier de façon plus ap-



PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse®
Les spécialistes du CHUM procèdent à près de 10 000 mammographies par année.

profondie les mammographies et de faire subir aux patientes d'autres examens, notamment une échographie. Il y a quelques mois, une clinique des maladies du sein, réunissant une vingtaine de spécialistes de plusieurs domaines, a aussi été mise sur pied au troisième étage du pavillon Le Royer de l'Hôtel-Dieu.

« L'avantage pour les patientes est que tout est réuni sous un même toit, ce qui accélère le processus, poursuit Dr Lalonde. Généralement, les femmes rencontrent leur médecin de famille, puis vont subir leur mammographie. Les résultats sont ensuite envoyés au médecin de famille, ce qui allonge le processus et l'état de stress auquel les femmes doivent faire face. »

Les femmes qui se présentent dans un CRID à la suite d'une mammographie de dépistage sont assurées d'obtenir un rendez-vous dans les 12 jours ouvrables pour des tests plus approfondis. « Lorsque les patientes sortent d'ici, elles savent la journée même si elles ont une tumeur bénigne ou un cancer », dit Dr Lalonde.

Le CHUM traite actuellement de 650 à 700 nouveaux cas de cancer du sein annuellement et les spécialistes procèdent à près de 10 000 mammographies chaque année.

Les assistés sociaux plus pauvres qu'en 1990

LAURA-JULIE PERREAULT

Le revenu des personnes assistées sociales aptes au travail a diminué de 20 % entre 1990 et 2001.

C'est sur ce constat, calculé à partir des prestations versées au Québec pendant cette période et de la hausse du coût de la vie, que s'ouvre le rapport *Le mensonge de la Solidarité Sociale et les pièges de la pauvreté au Québec*, produit par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ).

Ce document de 40 pages qui décrit les différentes barrières freinant l'intégration sociale des pauvres, sert aussi de fer de lance à la 28^e semaine nationale des personnes assistées sociales, qui se terminera samedi par la célébration de la première Foire de la dignité, dans le parc Vinet du quartier Petite-Bourgogne.

Se basant sur des statistiques gouvernementales, des études universitaires et un ensemble de témoignages recueillis auprès de personnes démunies, le rapport du FCPASQ tente de prouver que, malgré la relance de l'économie, rien n'a changé pour les plus pauvres.

Selon Jean-Yves Desgagnés, principal porte-étendard du Front commun, seul l'établissement d'un barème plancher, qui donnerait à tous les assistés sociaux, aptes ou pas au travail, le même montant mensuel, soit 729 \$ pour une personne seule, pourrait ramener la justice et faciliterait la réinsertion au travail. « Je suis trop occupée à survivre avec ce que j'ai pour me trouver un emploi », a témoigné ainsi Louise Gosselin.

Aujourd'hui, une personne vivant seule et sans contrainte au travail, reçoit quelque 490 \$. Les individus inaptes au travail encaissent pour leur part 720 \$.

Au ministère du Travail et de la Solidarité sociale, si on se désole de voir que la pauvreté est toujours un problème, on rejette pour l'instant le concept du barème plancher. « Car donner la même prestation à tous, quoi qu'il arrive, ne serait pas équitable », disait prudemment Pierre Laberge, au nom du ministre du Travail et de la Solidarité sociale, Jean Rochon.

Selon lui, certaines annonces importantes, concernant l'utilisation du Fonds de lutte à la pauvreté, que fera M. Rochon vendredi, plairont aux membres du FCPASQ.

La Lingère

Serviette bordure galon côtelé 5.⁹⁹ Bain 27x55

Une serviette de qualité à super bas prix, idéale pour tous les jours. Pur coton bouclé bien absorbant. Ivoire, marine, bleu, pêche, forêt, pourpre. Main 3.99, débarbouillette 2.99

Napperon carreaux texturés 3.⁹⁹

Pour la cuisine ou le patio, des napperons déco, exclusifs à La Lingère. Beau tissage pur coton, texture ottoman en combinaisons de jaune et bleu ou jaune et paprika. Serviette de table unie 1.99

Le certificat-cadeau Simons, le bon-cadeau qui laisse entièrement carte blanche. Valeur de votre choix. Disponible à toutes nos caisses.

FÊTE DES MÈRES DIMANCHE 13 MAI

Nappe motif céramique provençale 19.⁹⁹ 54x72 pouces

Feuilles de vignes et arabesques s'entrelacent et forment une large bordure décorative sur une nappe pur coton de la collection Espace-maison exclusive à La Lingère. Coloris éclatants de bleu et vert sur fond moutarde. 64x88/29.95, 64x108/34.95, rond 64 pouces 19.99, 64x54/16.99, serviette de table 3.99, napperon 3.99

Ensemble housse carreaux géants 49.⁹⁵ Jumeau 1 c.-oreiller

Ambiance totalement estivale dans la chambre, esprit chalet des grands carreaux graphiques aux couleurs épicées et ensoleillées sur pur coton. Combinaisons de jaune/bleu/vert ou forêt/marine ou rouge/vert/marine/écru ou cannelle/ marine. Ensembles avec 2 couvre-oreillers : double 69.95, grand 79.95

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

la maison **simons**

La CSN accueille les agents correctionnels du Canada

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Le président de la CSN, Marc Laviolette, a accueilli hier une centaine de délégués en congrès représentant les 5500 agents correctionnels du Canada qui ont obtenu le 13 mars dernier leur accréditation officielle avec la centrale syndicale de la rue De Lorimier.

C'est un événement pour la CSN, car cette nouvelle affiliation va l'obliger à ouvrir quatre bureaux régionaux en dehors du Québec afin de répondre à la demande de services de ses nouveaux membres.

Cette percée de la CSN dans les rangs du Congrès du travail du Canada et de la FTQ est attribuable au travail de l'organisatrice Brenda McClaren-Leroux qui a effectué ses premiers contacts avec des agents correctionnels à l'automne 1998.

Les agents correctionnels doivent, au cours de leur congrès qui se tient jusqu'à vendredi à Montréal, adopter une nouvelle constitution pour le nouveau Syndicat des agents correctionnels du Canada (SACC) et élire leur nouveau bureau de direction.



photos MARTIN CHAMBERLAND, La Presse ©

Le président de la CSN, Marc Laviolette, a accueilli hier les délégués des 5500 agents correctionnels du Canada.

M. Laviolette leur a rappelé que sa centrale était reconnue pour sa combativité et qu'elle mettra les moyens qu'il faut pour provoquer les changements nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Au premier chef, les agents correctionnels entendent faire clarifier leur pouvoir qui a été réduit avec le temps par les autorités au profit des



Brenda McClaren-Leroux est à l'origine de la syndicalisation des agents correctionnels à la CSN.

comités de détenus, les professionnels qui évoluent dans ces institutions, et d'autres instances. «On ne sait plus trop si l'agent correctionnel est un professionnel de la sécurité, un éducateur, un animateur, un simple gardien de sécurité ou tout cela à la fois», de dire M. Laviolette en indiquant que l'accent sera centré sur la santé et la sécurité au travail lors des prochaines négocia-

tions qui doivent débiter l'an prochain.

Les agents revendiqueront aussi la création d'un fonds de pension et la révision de fond en comble de leur convention, héritage de leur ancien syndicat, l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC).

Depuis leur affiliation officielle à la CSN, les agents correctionnels ont obtenu satisfaction face à certaines plaintes déposées contre les autorités pénitentiaires. Ils ont obtenu le transfert d'un détenu dangereux de Kingston à Laval, le droit à un retrait préventif pour une employée enceinte à l'Institut Leclerc, et contesté avec succès une directive du gérant d'unité à Mission, en Colombie-Britannique.

Le Syndicat des agents correctionnels demeurera un syndicat affilié sans intégration à une fédération de la CSN. Après les prochaines négociations, la centrale entend intégrer le nouveau syndicat à la Fédération des employés de service.

Les deux noms les plus souvent mentionnés pour occuper les postes de président et de vice-président sont Mark Brown, de la Colombie-Britannique, et Sylvain Martel, du Québec.

Réjean Fleury peut poursuivre la CSN pour diffamation

CLAUDE-V. MARSOLAIS

L'EX-PRÉSIDENT du Syndicat des travailleurs des Épiériers unis Métro-Richelieu, Réjean Fleury, a maintenant le champ libre pour poursuivre en diffamation la CSN et son ex-président, Gérald Larose, après une décision de la Cour suprême la semaine dernière. Il réclame aussi des dommages moraux et exemplaires totalisant la somme de 850 000 \$.

C'est en septembre 1997, lors de la conclusion de ces péripéties judiciaires entre Métro-Richelieu et ses camionneurs, qu'a commencé la dispute de Réjean Fleury avec la CSN. Lors d'une conférence de presse, l'ex-président Gérald Larose aurait traité Réjean Fleury de « pourriture » afin d'expliquer son retrait du dossier (il restait à ce moment à négocier les compensations à verser aux employés et aux camionneurs lésés par la compagnie).

M. Fleury avait, l'année suivante, intenté une poursuite en diffamation contre la CSN et Gérald Larose et réclamé des dommages moraux et exemplaires de 150 000 \$, mais la Cour supérieure avait accepté la requête en irrecevabilité présentée par les procureurs de la CSN.

L'ex-président des travailleurs de Métro-Richelieu se présente donc devant la Cour d'appel qui lui donne finalement raison le 31 mai 2000, mais la CSN décide de porter l'affaire devant la Cour suprême. Cette dernière vient de confirmer la décision de la Cour d'appel qui oblige la Cour supérieure à entendre la poursuite en diffamation.

M. Fleury soutient que ses ennuis avec la centrale syndicale ont commencé en 1996, au moment où les tribunaux donnèrent raison aux employés syndiqués dans leur conflit avec Métro-Richelieu.

« C'est à ce moment qu'on a commencé à répandre des rumeurs négatives sur mon compte relativement à la gestion des fonds du syndicat. En 1997, la centrale m'a même réclamé un montant de 45 000 \$, mais l'assemblée générale du syndicat a tranché en ma faveur. Par la suite, Larose décidait de mettre notre syndicat en tutelle », dit-il.

L'avocat du requérant Philippe Trudel doit se présenter à la Cour le 14 mai afin que soient fixées les dates d'audition.

La FTQ entreprend la construction de sa deuxième tour

CLAUDE-V. MARSOLAIS

C'EST DEMAIN que le président de la FTQ, Henri Massé, et le maire de Montréal, Pierre Bourque, lèveront la première pelletée de terre inaugurant les travaux de construction de la deuxième tour du complexe FTQ dont les coûts sont estimés à 32 millions.

Construit en partie au-dessus et à proximité de la Caisse populaire Crémazie, la nouvelle tour aura 13 étages et offrira une superficie additionnelle de bureaux de 150 000 pieds carrés lorsqu'elle sera terminée, à l'été 2002. On y comptera également un nouveau stationnement de 130 places qui s'ajouteront aux 550 places actuelles de la première tour. Un couloir souterrain reliera les deux édifices.

Le nouvel édifice abritera les bureaux de plusieurs syndicats : métallos, postiers, spécialistes d'Hydro-Québec qui logeaient ailleurs dans l'île de Montréal, ainsi que les nouveaux bureaux du Fonds de solidarité qui ne cesse de prendre de l'expansion avec les années.

Réjean Leclerc, administrateur de l'Association immobilière FTQ, a expliqué que la principale difficulté technique du projet consiste à maintenir les opérations de la Caisse populaire Crémazie pendant les travaux. « Nous allons devoir faire passer des colonnes à la hauteur du toit et au sous-sol afin de solidifier le bâtiment », a-t-il expliqué.

L'opposition manifestée par les résidents des alentours qui refusaient l'érection d'une nouvelle tour en raison des inconvénients (achalandage et vent) semble s'être éteinte.

Pour contrer l'effet « courant d'air », l'architecte Gilles Parent, de la firme Tétrault Parent Langue-doc, a indiqué qu'il avait prévu ériger des barrières, des petits murets et des chicanes. De même, l'Association immobilière a fait l'acquisition d'une maison unifamiliale à l'arrière de la caisse afin de créer une zone tampon entre le nouveau bâtiment et le secteur résidentiel. Un petit parc urbain sera aménagé à cet endroit.

De plus afin d'amadouer les résidents, la FTQ leur a permis d'utiliser occasionnellement le hall de l'édifice actuel afin de promouvoir les activités du quartier, comme des expositions, etc.

« Je vais continuer à manifester, c'est ma vie »

Jaggi Singh libéré après 17 jours à Orsainville

PAUL ROY

QUÉBEC — Jaggi Singh est sorti de prison vers 19h hier. Le juge Laurent Dubé, de la Cour du Québec, a déclaré, au terme d'une journée complète d'audience, qu'il ne voyait pas en quoi la détention de l'écrivain et militant de Montréal était nécessaire.

Celui-ci a tout de même dû verser une caution de 3000 \$ — que ses amis ont réunie pour lui — et s'engager à respecter différentes conditions, dont celle de ne diriger aucune manifestation d'ici la fin de son procès, dont la date doit être fixée le 4 juin. L'interdiction signifie entre autres qu'il ne pourra utiliser un porte-voix lors d'une manifestation. Cette condition est inconstitutionnelle, a-t-il protesté, affirmant qu'il irait jusqu'en Cour suprême pour la faire invalider.

M. Singh avait été arrêté — kidnappé, selon ses dires — le 20 avril par un groupe de policiers déguisés en manifestants lors d'une des manifestations entourant le Sommet des Amériques. Accusé de participation à une émeute et de possession d'une arme dans un dessin dangereux — une catapulte qui lançait des ours de peluche et des confettis, et avec laquelle il n'aurait rien eu à voir, selon ses dires —, il a donc passé 17 jours à l'ombre.

Malgré les conditions, cette libération constitue une victoire pour M. Singh, à qui le juge Yvon Mercier avait refusé l'élargissement le 26 avril. Cette décision avait poussé le président d'une association de juristes à affirmer que le Canada avait désormais un prisonnier politique.

« Nous ne sommes pas encore au procès, a affirmé hier le juge Dubé. Un jour, l'accusé subira un procès juste et équitable. Mon rôle n'est pas de punir mais de prévenir, et je dois me demander si sa détention est nécessaire pour la protection de la société. »

Lors de son témoignage, un peu plus tôt, Jaggi Singh, qui se représente lui-même mais bénéficie des conseils d'un « ami de la cour » en la personne de M^e Pascal Lescarbeau, avait affirmé au juge qu'il n'avait jamais de sa vie commis la moindre action violente, pas plus qu'il n'avait conseillé le recours à la violence à quiconque.

« Oui, je manifeste, monsieur le juge. Et je vais continuer à manifester. C'est un droit. »

Précisant que l'an dernier, il a donné plus de 100 conférences dans des cégeps, des églises, devant des syndicats, des groupes communautaires, au Québec, au Canada, aux États-Unis, il a laissé tomber : « C'est ma vie. »

Le 26 avril, le juge Mercier avait en partie fondé son refus sur l'allégation de la Couronne selon laquelle M. Singh avait contrevenu à des conditions de libération imposées le 2 mai 2000 à la suite d'une manifestation

survenue à Westmount. Or, ces conditions ne s'appliquaient qu'au territoire de Westmount. Qui plus est, les accusations ont été abandonnées, vendredi dernier.

Hier, toutefois, le procureur de la Couronne, M^e Georges Letendre, a indiqué au juge que M. Singh avait contrevenu aux conditions qui lui avaient été imposées en octobre dernier à la suite d'une autre manifestation, survenue lors d'une rencontre de ministres du G20 à Montréal. Selon une de ces conditions, M. Singh ne devait participer à aucune manifestation violente, et devait quitter une manifestation dans les plus brefs délais si elle dégénérait. C'est ce qu'il prétend avoir fait le 20 avril à Québec.

Hier, il a fait témoigner quelques personnes qui ont corroboré ses dires et qui ont affirmé qu'il n'avait rien eu à voir avec la catapulte que la Couronne considère comme une arme possédée à un dessein dangereux.

M^e Letendre a par contre fait témoigner le policier Doris Pagé, de la Sûreté municipale de Québec, selon qui un expert en balistique avait déterminé que l'engin pouvait lancer des pierres de cinq kilos à des distances dépassant 20 mètres.

Appelant à la barre Paul Smith, un paysagiste d'Ottawa qui a transporté et manipulé la catapulte tout au long de la manifestation, l'ami de la cour, M^e Lescarbeau, l'a amené à dire que pour lancer autre chose qu'un « toutou », la catapulte avait dû être « trafiquée ». « On a trafiqué cette catapulte, on nous a menti sur la façon dont elle a été saisie, on n'a pas arrêté les personnes qui l'avaient en leur possession parce qu'alors, il aurait fallu leur dire : « Excusez, on a besoin de cette catapulte pour incriminer M. Singh... » »

Excédé, M^e Lescarbeau a lancé que, dans cette affaire, la Couronne plaide « sa propre turpitude ». À sa sortie, il a indiqué que son client envisageait de réclamer que le procès (avec juge et jury) se déroule ailleurs qu'à Québec, où se sont produits les événements.

Quant à lui, Jaggi Singh, comme c'est son habitude, n'a pas raté une occasion de placer un mot d'humour. Ainsi, à M^e Letendre, qui lui demandait s'il avait vu des policiers lors d'une manifestation tenue le 19, soit la veille du début du Sommet, il a répondu : « Oui, plusieurs. Il y avait une grande réunion de policiers. »

Et à la question de savoir s'il était présent quand le « mur » est tombé, le 20 : « Je l'ai vu tomber en prison, à la télévision. » Quant à savoir s'il était aux barricades quand la situation a dégénéré — comme le suggère la police —, il a répondu, sur un mode plus sérieux, que, contrairement aux autres manifestants arrêtés, il n'avait pas eu à être décontaminé, n'ayant pas subi les gaz de la police...

740inqualifiable.



Montréal
BMW Canbec
4090, rue Jean-Talon Ouest
Montréal
(514) 731-7871
www.bmwcanbec.com

Laval
BMW Laval
Nouvelle adresse
2450, boul. Chomedey, Laval
(450) 682-1212 / (514) 990-2269
www.bmwval.com

Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert
16710, Route Transcanadienne
Kirkland
(514) 695-6662 / (514) 343-3413
www.jalbert-auto.qc.ca

Rive-Sud
Park Avenue BMW
8755, boul. Taschereau Ouest
Brossard (450) 445-4555
Montréal (514) 875-4415
www.parkavenuebmw.com

Inlassable. Innovatrice.

BMW 740i ou tout autre modèle de la série 7 à 0,9% sur financement à l'achat de 24 à 48 mois. Les mots nous manquent pour décrire une telle offre.

Vous y passerez des heures sans vous lasser tant son habitacle est conçu avec minutie. Des commandes accessibles à même le volant. Un débit d'air chaud ou froid réglé selon les besoins de chaque passager. L'accès à une foule d'informations grâce au multifichage du tableau de bord. Une cabine silencieuse pour mieux apprécier la qualité de la chaîne audio.

Puissance et plaisir de conduire n'auront jamais aussi bien cohabité. Comment vous dire à quel point vous l'aimerez ?

0,9%
à l'achat



Le plaisir de conduire.™

Les offres sur tous nos modèles sont disponibles sur bmwmontreal.ca

Offre valable sur les modèles de Série 7 2001 neufs. Les taux de financement sont ceux offerts exclusivement par les Services financiers BMW et sont disponibles auprès des concessionnaires participants, conditionnellement à l'approbation de crédit. Consultez votre concessionnaire BMW du Grand Montréal pour connaître tous les détails. Cette offre prend fin le 31 mai 2001. Photo à titre indicatif seulement. Entretien inclus pendant 3 ans ou 60 000 km, selon les intervalles recommandés par BMW.



Plus de vols. à meilleur prix.

d'un océan à l'autre

Vancouver

3 VOLS/JOUR

À PARTIR DE **229\$**

Calgary

2 VOLS/JOUR

À PARTIR DE **219\$**

Edmonton

1 VOL/JOUR

À PARTIR DE **219\$**

Regina

1 VOL/JOUR*

À PARTIR DE **233\$**

Saskatoon

1 VOL/JOUR*

À PARTIR DE **233\$**

Winnipeg

2 VOLS/JOUR

À PARTIR DE **186\$**

Thunder Bay

1 VOL/JOUR

À PARTIR DE **117\$**

Ottawa

2 VOLS/JOUR

À PARTIR DE **49\$**

Toronto

11 VOLS/JOUR

À PARTIR DE **99\$**

Moncton

1 VOL/JOUR

À PARTIR DE **139\$**

Halifax

2 VOLS/JOUR

À PARTIR DE **89\$**

St-John's, TN

1 VOL/JOUR

À PARTIR DE **189\$**

Los Angeles

1 VOL/JOUR

À PARTIR DE **169\$****

CANADA 3000
une meilleure façon de voyager

www.canada3000.com
1 888 828-9797 ou communiquez avec votre agent de voyages

2956425A

Les prix indiqués peuvent varier selon les dates de départs, sont des tarifs aller simple et sont soumis à l'attribution des sièges. Taxes, NAV Canada et surcharge de carburant en sus. Aucune réservation d'avance ou séjour minimum requis. Places limitées et nouvelles réservations seulement.

Les réservations peuvent être modifiées moyennant une surcharge mais ne sont pas remboursables. Les fréquences des vols annoncées sont du lundi au vendredi.

*À partir du 28 mai 2001. ** Valable pour les vols du 3 mai au 21 juin 2001.

QUÉBEC

| AIDE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ |

La Fédération des syndicats de l'enseignement veut réaliser un bilan provincial

Elle soupçonne des commissions scolaires de mal utiliser l'argent prévu

MARC THIBODEAU

LA FÉDÉRATION des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) entend sonder ses syndicats-membres pour déterminer si les commissions scolaires de la province sabrent dans les services aux élèves en difficulté au lieu de les bonifier comme le souhaite le ministre de l'Éducation, François Legault.

« Nous devrions être en mesure de faire le point à ce sujet dans deux semaines », a indiqué hier la présidente de la FSE, Johanne For-

tier, qui soupçonne certaines commissions scolaires d'utiliser « à d'autres fins » les sommes prévues par le ministère pour l'embauche de personnel spécialisé.

Le ministère devrait prévoir des enveloppes « dédiées » pour s'assurer que l'argent se traduit bel et bien par des services additionnels, a-t-elle déclaré à la suite d'une conférence de presse tenue pour dénoncer l'annonce de la suppression de 12 postes d'enseignants en orthopédagogie par la commission scolaire de la Riverview, basée à Bécancour.

« L'argent pour les élèves en difficulté se retrouve avec le gaz et l'électricité », fustige Mme Fortier, qui s'étonne particulièrement du fait que les commissions scolaires de la province n'aient globalement embauché que 108 professionnels de plus l'année dernière, alors que le ministre en avait promis 300.

La semaine dernière, M. Legault avait soutenu, à ce sujet, qu'il faut aussi prendre en considération l'embauche de 211 techniciens en éducation chargés de venir en aide aux élèves en difficulté.

Les insinuations de la FSE à propos de l'usage des fonds prévus par le ministère irritent au plus haut point la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).

« Insinuer que nous coupons dans les services, c'est mentir à la population », note le porte-parole de l'organisme, Denis Pouliot, qui accuse le syndicat de se comporter de façon « corporatiste » en refusant de considérer que les techniciens puissent répondre efficacement aux besoins des élèves.

« Les commissions scolaires font ce que le ministère leur demande et plus encore pour venir en aide aux élèves en difficulté », note M. Pouliot, qui rejette l'idée d'enveloppes budgétaires dédiées parce qu'elles risqueraient, selon lui, d'empêcher les administrateurs de s'adapter aux « réalités locales ».

Il ne croit pas que la situation de la commission scolaire de la Riverview soit représentative de ce qui se produit actuellement à l'échelle de la province.

L'organisme, qui est frappé de plein fouet par la décroissance scolaire, éprouve de sérieuses difficultés budgétaires. Par voie de com-

munié, sa directrice générale, Pâquerette Gagnon, a indiqué que la réorganisation du service d'orthopédagogie s'inscrivait dans un vaste plan de redressement qui vise notamment à éviter des déplacements forcés d'élèves et un rehaussement des rapports maîtres-élèves, tout en minimisant les ponctions dans le personnel enseignant régulier.

Renée-Claude Boivin, porte-parole du ministre Legault, estime que le cas de la commission scolaire de la Riverview n'est pas particulièrement problématique, puisque l'organisme continuera d'offrir plus de services d'orthopédagogie que la plupart des commissions scolaires de la province. « Ils avaient beaucoup plus d'enseignants qu'ailleurs. C'est en partie pourquoi ils éprouvaient des difficultés budgétaires », dit-elle.

Le ministère, ajoute Mme Boivin, n'a par ailleurs aucune intention de procéder avec des enveloppes « dédiées », comme le demande la FSE, puisqu'une telle approche irait à l'encontre de la décentralisation préconisée par le gouvernement.

Facal veut revoir la Loi sur la protection des consommateurs

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne

QUÉBEC — La Loi sur la protection des consommateurs devra être dépoussiérée et remise à jour, estime le ministre responsable du dossier, Joseph Facal.

La présence d'entreprises de prêt sur gages rend cette réforme nécessaire, a expliqué hier M. Facal lors de l'étude des crédits de l'Office de protection du consommateur devant une commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

En 1999, une enquête de l'Office avait révélé que 80 % des entreprises de prêt sur gages ne détenaient pas les permis requis. L'enquête avait aussi indiqué que la presque totalité des contrats avec la clientèle ne respectaient pas la loi. On avait en outre constaté la présence d'objets volés en transit dans ces entreprises.

L'Office de protection du consommateur a mis en place une campagne d'information et compte pour le moment faire en sorte que les commerces respectent strictement la loi. Mais l'Office prône aussi une remise à jour de la Loi sur la protection du consommateur, une suggestion que le ministre Facal fait sienne.

loto-québec résultats	
	
Tirage du 2001-05-07	Tirage du 2001-05-07
01 03 06 07 08	3 4
10 11 15 18 20	905 4588
22 27 29 39 43	
50 51 53 57 70	Tirage du 2001-05-07
	NUMÉRO: 162751
Le jeu doit rester un jeu	
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.	
T.V.A., LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC	

Libre comme l'air



Rabais de 100 \$ sur tous nos appareils

Achetez n'importe quel appareil Fido et faites activer un nouveau forfait mensuel de temps d'antenne avant le 1^{er} juillet 2001, et un rabais de 100 \$ sera porté à votre première facture.

Gratuit 3 mois de week-ends illimités

Adhérez au Service Fido® et à son option Week-ends illimités, et profitez gratuitement de cette option pendant trois mois.

Abonnez-vous au Service Fido par téléphone et vous recevrez votre appareil par la poste.
1 888 482-FIDO (3436)



www.fido.ca



LES MAGASINS

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Rockland
- Place Versailles

- Place Rosemère
- Centre Fairview Pointe-Claire
- Carrefour du Nord, Saint-Jérôme
- Mail Champlain
- Les Promenades St-Bruno

Détails en magasin.

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Montréal :



Il y aura débat sur la carte à puce

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne

QUÉBEC — L’implantation d’une carte accès santé à microprocesseur fera l’objet d’un vaste débat public, a promis hier le ministre responsable de l’accès aux documents, Joseph Facal.

« L’implantation de cette carte se fera à la suite d’un vaste débat lorsque le ministre de la Santé présentera le projet de loi à cet effet », a dit le ministre Facal devant la commission parlementaire qui étudiait à l’Assemblée nationale les crédits annuels de la Commission d’accès à l’information.

Le ministre répondait ainsi aux inquiétudes exprimées par le député libéral de Marquette, François Ouimet.

M. Facal n’a pas précisé dans quel forum se tiendra ce débat mais tout donnait à croire que ce serait devant la commission parlementaire qui étudiera le projet de loi instaurant cette carte à puce.

Une première expérience pilote de l’utilisation de cette carte s’est déroulée entre 1993 et 1995 dans la région de Rimouski.

Actuellement, une deuxième expérience est effectuée dans la région de Laval.

La carte santé en question contient une bande magnétique avec des renseignements sur le titulaire. Elle a l’avantage de vérifier l’admissibilité d’une personne à la couverture de l’assurance-maladie et de connaître les restrictions qui s’appliquent pour l’utilisateur.

Le ministre Facal a rappelé hier que dans un premier avis soumis l’an dernier, la Commission d’accès à l’information ne s’objectait pas à l’implantation d’une telle carte de santé, mais à condition que cela soit fait correctement.

La Commission réclamait notamment que le tout se fasse dans une grande transparence et avec le consentement de l’usager.

Le député Ouimet a révélé toutefois que la Commission d’accès à l’information avait émis un deuxième avis sur le projet de carte santé avec microprocesseur. Le ministre a promis d’étudier l’opportunité de rendre ce second avis public.

EN BREF

Vaccination élargie sur la rive sud de Québec

QUÉBEC — La direction de la santé publique a décidé hier d’élargir la vaccination sur la rive sud de Québec. Cette décision fait suite à l’apparition de trois cas de méningite dans cette région au cours des derniers jours. La campagne de vaccination visera les jeunes âgés de deux mois à 20 ans. Le personnel médical disposera de deux types de vaccins qui seront utilisés selon les groupes d’âge. —*Presse Canadienne*

Hausse des prestations réclamée pour les victimes de l’hépatite C

QUÉBEC — Seulement 452 personnes se sont prévaluées du programme spécial d’indemnisation hors-règlement pour les victimes de l’hépatite C. Ce programme spécial, mis en place par le gouvernement québécois pour les victimes qui ont contacté la maladie avant 1986 ou après le 1^{er} juillet 1990, devait indemniser 8000 victimes, selon les prévisions épidémiologiques du ministère de la Santé. Devant le petit nombre d’indemnisés, le député libéral de Nelligan, Russell Williams, reprend une requête de la Société canadienne de l’hérophilie et demande que l’indemnité à leur être versée soit haussée de 10 000 \$ à 25 000 \$. Le député craint notamment que le gouvernement se réfugie derrière le fait que plus de 30 millions \$ ont déjà été consacrés au retraçage des victimes pour ne pas agir.

2957015
Not Ready

Le fédéral se porte à la défense de l'agence Groupaction

JULES RICHER
Presse Canadienne

OTTAWA – Le gouvernement Chrétien s’est défendu hier d’avoir offert un contrat de 615 000 \$ à une agence de publicité de Montréal afin d’évaluer elle-même le travail qu’elle fournit au fédéral.

Interrogé à ce sujet à la Chambre des communes, le ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, a soutenu que Groupaction Marketing n’avait pas étudié uniquement son propre travail, mais aussi celui d’autres agences de publicité par rapport aux activités de commandite du gouvernement fédéral. « Il y a plusieurs agences qui font les commandites (pour Ottawa), a expliqué M. Gagliano. Groupaction n’évaluait donc pas seulement son propre travail ; il évaluait le travail. »

Le contrat a été attribué en 1999. Dans les deux années précédentes, Groupaction avait obtenu pas moins de 11,5 millions \$ en contrats pour effectuer du placement de commandite pour le gouvernement fédéral, notamment dans les événements de plein air au Québec.

Pour le Bloc québécois, il y a eu conflit d’intérêts. Une firme, selon le chef Gilles Duceppe, ne peut pas évaluer efficacement son propre travail. « On voit que c’était préparé, fait sur mesure pour Groupaction, qui est un important donateur du Parti libéral du Canada », a-t-il affirmé.

Selon des chiffres colligés par le Bloc, l’agence de publicité aurait donné 122 000 \$ au Parti libéral, de 1997 à 1999. M. Duceppe soutient que Groupaction est carrément un « ami » du parti à qui il fallait fournir du travail.

De plus, M. Duceppe est outré par le fait que le contrat a été attribué sans appel d’offres. M. Gagliano n’a pas nié que cela ait été le cas. Mais il a ajouté que le système avait fait l’objet d’une vérification interne et qu’il avait été changé depuis. De nouvelles lignes directrices avaient été émises par Ottawa au sujet des contrats accordés aux agences de publicité. « Nous avons un meilleur programme », a dit le ministre.

Invitée à le faire en entrevue téléphonique, Groupaction a refusé de répliquer aux allégations du Bloc.

Plus tard dans la journée, un porte-parole de M. Gagliano a tenu à préciser que le contrat accordé à Groupaction en 1999 avait servi à faire une analyse des nouvelles possibilités de commandite pour le gouvernement fédéral dans le secteur du plein air. Il ne s’agissait pas d’évaluer le travail de Groupaction et des autres agences mais de découvrir si Ottawa pouvait faire davantage de commandites dans certains secteurs.

L'émotion en boîte

Une exclusivité Birks, montres pour femmes en plaqué or et acier inoxydable, à compter de 275 \$.

BIRKS

TEMPS . depuis 1879

1240, Square Phillips 397-2511 • Fairview Pointe-Claire • Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno

1 800 682 2622 www.birks.com

2957404A

Metro Hyundai 5008, rue Decarie Montréal (514) 485-0001 Hyundai Président 4600" B" boul. St-Jean Dollard-des-Ormeaux (514) 624-7777 Ulsan Hyundai 1625, boul. Hymus Dorval (514) 683-5702 Vaudreuil Hyundai 125, Aimé-Vincent Vaudreuil (450) 455-3677	Seray Auto Inc. 730, boul. Périgny Chambly (514) 875-1959 Longueuil Hyundai 1680, boul. Marie-Victorin Longueuil (450) 670-2080 Les Automobiles Cloginor 359, rue LaBerge St-Jean-sur-Richelieu (450) 348-6817 La Prairie Hyundai 1055, boul. Taschereau La Prairie (450) 659-2500	Hyundai Casavant 200, rue Johnson, Est St-Hyacinthe (450) 774-6344 Hyundai Granby 1196, rue Principale Granby 1-888-549-8632 Hyundai de Châteauguay 77, boul. St-Jean-Baptiste Châteauguay (450) 699-8555 Hyundai Varennes 1855, route 132 Varennes (450) 652-4979	Hyundai Valleyfield 450, Chemin Larocque Valleyfield (450) 370-3330 Desmeules Hyundai 1237, boul. Des Laurentides Laval (450) 668-6393 Hyundai Auto St-Jérôme 1180, boul. Des Laurentides St-Antoine (450) 432-4252 Chomedey Hyundai 2480, boul. Curé Labelle Laval (450) 682-6000 Hyundai Blainville 1053, boul. Curé Labelle Blainville (450) 434-5484	Houle et Frères Hyundai 290 Montée Masson Mascouche (450) 474-1110 Hamel Hyundai 130, rue Dubois St-Eustache (450) 974-0440 Performe Hyundai 1453, boul. Paquette Mont-Laurier (819) 623-4844 Hyundai de Lanaudière 1165, rue de Lanaudière Joliette (450) 759-7669	Coiteux Hyundai 5235, av. Papineau Montréal (514) 521-3201 Hyundai Repentigny 845, rue Notre Dame Repentigny (450) 582-3182 Hyundai Sorel-Tracy 1864, rue Marie-Victorin Sorel (450) 743-1244 Hyundai Gabriel 7020, boul. Henri-Bourassa, Est Montréal (514) 329-7777	Hyundai Victoriaville 433, boul. Bois-Francis, Nord Victoriaville (819) 758-5775 Hyundai N. Paquin Auto 51, 10 ^{ème} Avenue, Ouest Amos (819) 732-5995 Dynastie Automobile Ltée 494, Avenue La Rivière Rouyn (819) 762-1741 Maryvo Hyundai 1940, 3 ^{ème} Avenue Val d'Or (819) 874-2886
--	--	---	---	--	--	---



Plusieurs gros canons de l'Alliance canadienne ont assisté à un discours de Joe Clark, le chef conservateur, dans le cadre d'un dîner-bénéfice tenu à Ottawa. À gauche, Joe Clark, au centre, le député Gary Lunn, expulsé du caucus de l'Alliance hier, et son collègue Monte Solberg.

Photo Reuters

La révolte gronde de plus belle contre Stockwell Day

Un autre député exclu du caucus

GILLES TOUPIN

OTTAWA — La crise de leadership que traverse l'Alliance canadienne s'est aggravée hier lorsque le député Gary Lunn de Colombie-Britannique a été expulsé du caucus de son parti. M. Lunn avait demandé publiquement dimanche la démission de son chef, Stockwell Day.

Hier, plusieurs collègues de M. Lunn ont désapprouvé cette façon de faire de l'état-major de M. Day. Certains ont même fait état d'un mécontentement grandissant au sein des membres de la base et de la possibilité, dans les circonscriptions, de consultations auprès des membres pour une course anticipée à la direction du parti.

Normalement, le prochain congrès national de l'Alliance est prévu pour avril 2002. Pour exiger une course anticipée à la direction, il faut que 25 % des circonscriptions du pays le demandent — après tenue d'un vote des membres de la base.

La révolte gronde donc encore au sein de l'aile parlementaire de Stockwell Day. Monte Solberg, l'un des députés les plus en vue du parti, a estimé hier à plus d'une douzaine le nombre de députés alliés mécontents de la performance de leur chef. Gary Lunn, lui, affirme qu'ils sont au moins deux douzaines à l'heure actuelle.

« Ça ne peut tout simplement pas continuer comme cela », a lancé de son côté aux journalistes Chuck Strahl, l'ancien leader en Chambre du parti, qui a démissionné de son poste voici deux semaines parce qu'il ne faisait plus confiance à M. Day.

« Je pense qu'il y a suffisamment d'interrogations, a-t-il ajouté, venant de toutes parts, des comités, des associations de comité, des députés, pour agir. La meilleure façon de régler la question serait d'avoir plus tôt que prévu un congrès à la direction. » Le député de Fraser Valley en Colombie-Britannique croit que le parti et le caucus ne peuvent plus opérer convenablement par les temps qui courent. « Nous vivons déjà un stress incroyable, dit-il. L'efficacité du parti est affectée parce que nous faisons face à cette angoisse quotidienne. On se demande tous les matins qui sera le prochain à partir. »

Des députés ont exprimé hier leur désapprobation de la façon dont M. Lunn — une semaine après la suspension de Art Hanger, l'ancien critique à la Défense — a été traité. Ils ont souligné que MM. Strahl et Solberg avaient eux aussi critiqué publiquement leur chef et qu'ils n'avaient pas été punis. Pourquoi alors expulser les Lunn et Hanger ?

Le whip du parti en Chambre, Dick Harris, a expliqué que les décisions de ce genre étaient prises par le comité du protocole du caucus sur une base individuelle. « Il (Gary Lunn) a rompu l'accord de confidentialité du caucus, a expliqué M. Harris. Nous regrettons que cela soit arrivé. Même le chef le regrette. Nous préférons que Gary s'assoit avec l'équipe plutôt qu'à l'extérieur du caucus. »

« Les libéraux ont plus de latitude que nous aujourd'hui pour parler de ces choses », a commenté Val Meredith, une autre députée influente de Colombie-Britannique. Elle a fait remarquer, à l'instar de ses collègues Strahl et Solberg d'ailleurs, qu'au sein du caucus de Jean Chrétien on ne punissait pas aussi durement ceux qui faisaient connaître leurs dissensions vis-à-vis certaines politiques gouvernementales, comme l'ont fait récemment les Roger Galloway (Samia-Lambton, Ont.) et Paul Steckle (Huron-Bruce, Ont.).

M. Lunn hier a expliqué sa sortie de dimanche par le mécontentement grandissant de ses électeurs de Saanich-Gulf Islands. « Les membres de la base, mon bureau, les gens d'affaires dans ma communauté continuent de parler fort et je ne puis plus, en toute bonne conscience, continuer à prétendre que Stockwell Day doit demeurer notre chef, a-t-il dit. Je crois que j'avais l'obligation de le dire et je l'ai fait. »

M. Lunn estime qu'il restera très peu du parti en avril prochain si la question du chef n'est pas réglée avant, prévoyant d'autres défections chez ses confrères du caucus.

Le député alliériste Darrell Stinson a même annoncé hier que l'exécutif de son comté d'Okanagan-Shuswap se réunissait le 17 mai prochain pour décider si oui ou non il est pertinent d'appeler rapidement une course à la direction. Si oui, les 5000 membres alliéristes de ce comté de Colombie-Britannique trancheront lors d'une assemblée générale. Chuck Strahl a confié hier que son exécutif dans Fraser Valley s'était réuni vendredi dernier et qu'il avait demandé la démission immédiate de M. Day.

Autre signe des temps, hier soir plusieurs gros canons de l'Alliance canadienne ont assisté à un discours de Joe Clark, le chef conservateur, dans le cadre d'un dîner-bénéfice tenu à Ottawa. Certains estiment qu'une véritable union de la droite au pays pourrait mettre un terme à la crise qui secoue l'Alliance.

cyberpresse.ca Tous les textes sur la crise à l'Alliance canadienne et les analyses publiés sont disponibles à : www.cyberpresse.ca/alliance

Pas de plainte du juge Silcoff contre le chef de l'opposition

Presse Canadienne

OTTAWA — Le juge Joël Silcoff ne portera pas plainte contre le chef alliériste Stockwell Day, qui l'avait accusé d'être en situation flagrante de conflits d'intérêts dans l'affaire de l'Auberge Grand-Mère.

C'est le cabinet Ogilvy Renault qui a annoncé cette décision par voie de communiqué de presse en fin d'après-midi.

« Malgré que le juge Silcoff aurait apprécié des excuses formelles, lesquelles sont méritées dans les circonstances, il serait inapproprié de faire quelque demande ou d'engager M. Day dans un échange public à ce sujet », écrit M^e Yves Fortier.

M^e Fortier a ajouté que le juge Silcoff pourrait, « dans sa capacité personnelle, intenter une poursuite s'il y est disposé » contre M. Day à la suite d'une « attaque injustifiée sur l'indépendance et l'impartialité d'un juge en fonction de la Cour supérieure. »

« Cependant, le juge Silcoff n'est pas convaincu que l'intérêt public et l'indépendance de la Cour de la-

quelle il fait partie seraient bien servis par un litige privé en ce moment, particulièrement suite à l'annonce qu'une plainte ne sera pas déposée auprès du Conseil canadien de la magistrature, ce qui ne saurait être interprétée autrement comme étant une reconnaissance du fait que l'indépendance et l'intégrité du juge Silcoff ont été mises en question sans justification. »

Cette décision de M. Day de ne pas poursuivre l'affaire devant le Conseil canadien de la magistrature a pesé lourd dans les réflexions du juge Silcoff, a précisé un avocat de l'étude Ogilvy Renault, M^e Leigh D. Crestohl.

« Ce n'est pas le seul facteur mais c'est l'un des facteurs déterminants et à notre avis, il n'y avait aucun intérêt de prolonger cette affaire », a-t-il expliqué à la Presse Canadienne.

S'attirant les foudres des membres de son caucus, le chef de l'Alliance a accusé publiquement le juge Silcoff d'être en situation de conflit d'intérêts dans le dossier de l'Auberge Grand-Mère.



Union libre

des Amériques

CE SOIR 20h

Réalisation : Michel Drapeau



Cette semaine, **Francine Ruel** et ses chroniqueurs découvrent les Amériques avec **Marie-Lise Pilote**.

MONDE

Reprise des vols d'espionnage au large de la Chine

d'après AFP et AP

WASHINGTON — Les États-Unis ont repris hier leurs vols d'espionnage au large des côtes chinoises, cinq semaines après la collision entre un avion-espion EP-3 et un chasseur chinois.

La Chine a demandé l'arrêt de ces vols, mais le président George W. Bush a réitéré qu'ils étaient légitimes et seraient maintenus.

Le premier vol depuis l'incident a été mené par un RC-135 « Rivet Joint » qui a décollé du Japon pour longer les côtes nord-est de la

Chine, a indiqué un responsable du Pentagone sous couvert de l'anonymat. L'avion était non armé et n'était pas escorté par des avions de combats, a-t-il poursuivi.

Plus rapide que l'EP-3 à hélice, le RC-135, un avion à réaction, est utilisé pour rassembler des données sur les communications militaires et les systèmes de défense antiaériens.

« Comme nous l'avions indiqué, nos activités de surveillance se poursuivent dans différents endroits du monde », a indiqué Bryan Whitman, porte-parole du Pentagone.

D'après les experts, la Chine conduit aussi des vols d'espionnage électronique, notamment près des côtes japonaises et coréennes.

Pour des raisons d'efficacité, la US Navy ne veut pas opérer plus loin des côtes chinoises, selon des sources militaires. D'après elles, la fréquence des vols EP-3 avait augmenté ces derniers mois parce que Pékin déploie de plus en plus de missiles face à Taïwan.

Les relations entre la nouvelle administration américaine et la direction chinoise se sont tendues de plusieurs crans depuis la collision du 1^{er} avril, qui a provoqué la mort du pilote chinois et l'atterrissage d'urgence en Chine de l'EP-3.

Les 24 aviateurs américains n'ont été libérés au bout de 11 jours qu'après les « regrets » répétés de Bush, qui a cependant refusé de présenter des « excuses ».

Les deux pays se renvoient la balle sur la responsabilité de l'accident, que le secrétaire américain à la Défense Donald Rumsfeld a attribué à une « agressivité » croissante de chasseurs chinois frôlant les avions américains.

Le gouvernement chinois a autorisé une équipe américaine à inspecter l'EP-3 endommagé, immobilisé sur l'île chinoise de Haïnan, mais il n'a toujours pas autorisé son départ. L'appareil peut être réparé et quitter la base chinoise, a dit le Pentagone citant les conclusions de cette équipe.

Depuis l'incident, la droite républicaine au Congrès agite des menaces de représailles, comme de ne pas voter début juin la prorogation du statut de partenaire commercial

normal (NTR) accordé à la Chine, dont le processus d'adhésion à l'OMC n'est pas terminé.

L'administration Bush a d'autre part ordonné le réexamen « au cas par cas » des relations militaires, et de tous les autres contacts officiels. George W. Bush a critiqué jeudi la Chine pour réprimer « de façon déraisonnable et indigne » les pratiques religieuses, au Tibet, et des adeptes de la secte du Falun Gong.

La Chine a riposté en dénonçant des « déclarations irresponsables » et « une ingérence dans ses affaires intérieures ».

Pékin s'oppose surtout aux ventes d'armes de Washington à Taïwan, d'autant que Bush s'est dit prêt à défendre l'île contre une éventuelle attaque chinoise.



Photo AFP

Les Espagnols conspuent l'ETA

Quelque 350 000 personnes ont manifesté hier soir à Saragosse pour protester contre l'assassinat attribué à l'ETA, dimanche, du président du Parti populaire (PP) d'Aragon Manuel Gimenez Abad, à une semaine des élections régionales basques. La foule a parcouru les rues du centre-ville de Saragosse avant de remplir l'immense place du Pilar, en criant des slogans hostiles à l'ETA. Le chef du gouvernement espagnol Jose Maria Aznar, accompagné de la veuve de la dernière victime de l'organisation armée basque, a pris place en tête du cortège, derrière une banderole portant l'inscription « Pour la liberté et contre le terrorisme ».

La Macédoine reporte le vote sur l'état de guerre

d'après AP et AFP

SKOPJE — Le gouvernement de Macédoine, confronté à l'insurrection armée des albanophones, a cédé à la pression de la communauté internationale et a accepté de reporter le vote sur la proclamation de l'état de guerre, prévu pour ce matin. Dans le même temps, les combats dans le nord-ouest du pays semblaient toutefois diminuer d'intensité hier.

Auparavant, le principal représentant de la minorité albanaise de Macédoine avait annoncé qu'il se retirerait de la coalition au pouvoir à Skopje si le Parlement votait cet « état de guerre ». La déclaration d'Arben Xhaferi, le chef du Parti démocratique des Albanais, constituait également une pression non négligeable sur le gouvernement de Skopje pour qu'il renonce à déclarer l'état d'urgence. « Nous refusons de militariser la crise », a dit M. Xhaferi après avoir rencontré Javier Solana, chargé de la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, arrivé dimanche en Macédoine afin de tenter de favoriser une solution politique.

Tout en condamnant « tous les actes de terreur », ce dernier a dit être venu à Skopje « non pas pour parler d'état de guerre, mais plutôt d'état de paix ». L'UE et l'Alliance atlantique souhaitent que les diri-

geants de Skopje privilégient la recherche d'une solution politique.

Le secrétaire général de l'OTAN George Robertson a d'ailleurs exhorté les partis politiques de constituer un gouvernement d'union nationale, estimant que le pays était « au bord de l'abîme ».

Avant une rencontre entre des généraux de l'OTAN et des responsables macédoniens, il a dénoncé avec violence les agissements des rebelles de l'Armée de libération nationale (UCK). « La communauté internationale ne permettra pas que des institutions démocratiques soient sapées par une bande de meurtriers cachés dans la montagne ».

Le premier ministre macédonien Ljubo Georgievski avait annoncé samedi son intention de demander au Parlement de voter la proclamation de l'état de guerre, ce qui donnerait les mains libres au gouvernement pour mater la rébellion, permettant au président Boris Trajkovski de gouverner par décret, ainsi que la possibilité de fermer les frontières du pays, d'interdire les rassemblements publics et d'imposer le couvre-feu.

Mais il a reporté le vote, prévu pour ce matin, sur cette éventuelle proclamation de l'état de guerre. L'OTAN et l'UE craignaient qu'une telle déclaration ne radicalise la minorité albanaise du pays.

FLOWING LINES[™]
par
KAUFMANN de SUISSE

0.91 ct. 1.04 ct.

Faites-vous plaisir
avec un **DIAMANT** de **L'ARTIQUE CANADIEN**
taillé et poli aux Canada à la plus haute qualité.

KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES - DEPUIS 1954
2195 RUE CRESCENT, MONTRÉAL H3C 2C1, (514) 848-0595
À PALM BEACH, FL. 210 WORTH AVE.
Christopher & Charles Kaufmann, Designers

2953849A 2953851 www.kaufmanndesuisse.com



Ne restez pas pris avec le même taux.

Vous avez 18 mois avant de vous fixer. Si un taux plus avantageux se présentait dans les 18 mois suivant la signature de votre hypothèque convertible de la Banque Laurentienne, vous pourriez en profiter sans frais.

Prêt hypothécaire
CONVERTIBLE

6,55%*
sur 18 mois

N'hypothéquez pas
votre liberté: rencontrez
vite un conseiller de
la Banque Laurentienne.

1 800 BLC-1846
www.banquelaurentienne.com



**BANQUE
LAURENTIENNE**

*En se basant sur l'hypothèse d'un prêt de 100 000 \$ à un taux de 6,55 % pour un terme de 18 mois amorti sur 25 ans, le coût d'emprunt exprimé sous forme de pourcentage serait de 6,55 %. Taux en vigueur au moment de la mise sous presse ; sujet à changement sans préavis. Prêts sujets à l'approbation du crédit. L'offre ne peut être jumelée à aucune autre.

Le va-t-en-guerre Sharon accuse Arafat de trafic d'armes

d'après AFP et AP

JÉRUSALEM – Ariel Sharon a annoncé hier qu'Israël prendra l'initiative pour lutter contre « le terrorisme », au lieu de « réagir » aux attentats palestiniens, et il a accusé l'Autorité palestinienne « de faire passer des armes en contrebande ».

Au moment où le premier ministre de droite tenait ces propos dans un discours inaugurant la session d'été de la Knesset, l'armée lançait deux raids en zones palestiniennes autonomes et annonçait l'interception d'une cargaison de 40 tonnes d'armes, dont des missiles sol-air, destinés selon elle à des Palestiniens.

L'Autorité palestinienne a nié tout lien avec l'affaire, notant, en s'appuyant sur les déclarations israéliennes, que le bateau était affrété par « une organisation qui n'est pas membre de l'OLP et qui est l'adversaire de l'Autorité palestinienne », en référence au FPLP-CG dirigé par le dissident Ahmed Jibril.

L'armée israélienne dit avoir intercepté dimanche un bateau de pêche libanais chargé d'armes destinés à des Palestiniens au large de Roch Hanikra, près de la frontière israélo-libanaise.

Le négociateur Saëb Erakat qualifiait entre-temps d'acte « criminel et terroriste » la mort d'un bébé palestinien, une petite fille de quatre mois, tuée dans un bombardement israélien hier dans la bande de



Photo AP

Une petite fille de quatre mois, Imane Hajjour, a été tuée par les bombardements de l'armée israélienne hier dans le camp de réfugiés de Khan Younes, dans la bande de Gaza. L'opération a aussi fait 24 autres blessés, dont dix enfants.

Gaza.

« Nous condamnons et dénonçons la mort d'Imane Hajjour, le dernier d'une série d'actes criminels et terroristes », a déclaré Erakat, ministre palestinien des Collectivités locales.

L'armée israélienne a exprimé ses « profonds regrets » après la mort du bébé, probablement la

plus jeune victime des violences, dans les bombardements à Khan Younès, dans la bande de Gaza.

Le secrétaire général de la présidence palestinienne, Tayeb Abdelrahim, a pour sa part réitéré « l'envoi immédiat d'une force de protection internationale » des Palestiniens après ces bombardements, qui ont aussi fait une ving-

taine de blessés.

« Nous appelons la communauté internationale après cette boucherie à fournir immédiatement une protection internationale au peuple palestinien », a-t-il déclaré.

Trois enfants palestiniens ont en outre été blessés par balle lors de heurts avec des soldats israéliens à Karni, point de passage avec Israël

dans le nord de la bande de Gaza.

Des soldats ont pénétré de 200 mètres dans une zone sous contrôle total palestinien dans la zone de Khizaa, à l'est de Khan Younès. De violents échanges de tir ont eu lieu, l'armée israélienne ayant pris pour cible des positions de la police palestinienne.

À Dar Salah, zone autonome près de Bethléem, en Cisjordanie, des soldats israéliens ont réoccupé un secteur pendant une heure.

À la Knesset, Sharon a parlé pendant une vingtaine de minutes et il a été constamment interrompu par les huées de députés de la minorité arabe et de membres du Meretz (gauche laïque).

Prenant la parole en tant que chef de l'opposition, Yossi Sarid, leader du Meretz (10 députés), n'a pas ménagé ses critiques.

« Ariel Sharon est un homme du passé. Il n'a pas compris que la guerre d'indépendance d'Israël a pris fin depuis longtemps et que celle des Palestiniens a commencé », a-t-il dit, reprochant au gouvernement d'union nationale de n'avoir « aucun programme politique ».

La Knesset a repoussé deux motions de censure contre la politique palestinienne du gouvernement : une motion du Meretz a été battue par 41 voix contre 18 et six abstentions, et une du député de la formation d'extrême droite Herout, l'a été par 43 voix contre un et 18 abstentions.

Le Meretz protestait contre l'absence de négociations avec les Palestiniens, et le Herout dénonçait « le manque de fermeté » de Sharon face à l'Intifada palestinienne.

Une attaque de la rébellion fait 100 morts en Angola

Les rebelles de l'UNITA ont enlevé 60 écoliers à Caxito

Agence France-Presse

LUANDA — La rébellion angolaise a lancé durant le week-end une attaque sanglante aux portes de la capitale Luanda, faisant selon une source officielle 100 morts et 100 disparus.

Le lourd bilan de cette attaque, lancée samedi par les combattants de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola

(UNITA) à Caxito, a été annoncé hier par la télévision gouvernementale.

Hier, les rebelles ont également attaqué la ville de Uije, a rapporté de son côté la radio catholique Ecclesia, ajoutant qu'une intervention de l'armée régulière avait forcé les combattants de l'UNITA à abandonner le terrain.

À Caxito, soixante enfants, des écoliers d'un centre scolaire géré par l'ONG « Aide

du peuple pour les peuples » (ADPP), ont été enlevés par les rebelles, selon les correspondants locaux des radios privées.

L'armée a annoncé que deux soldats et sept policiers avaient été blessés lors de l'attaque contre Caxito.

Les attaques contre Caxito et Uije interviennent quelques jours après que le président José Eduardo dos Santos a demandé au chef rebelle Jonas Savimbi de communiquer au gouvernement une date à laquelle son

mouvement cessera la guerre. Jonas Savimbi avait de son côté indiqué auparavant qu'il était disposé à ouvrir le dialogue.

M. dos Santos avait affirmé que la voie de la paix serait ouverte dès que M. Savimbi communiquerait au gouvernement la façon dont il envisage la mise en oeuvre les clauses du traité de paix de Lusaka.

La guerre civile angolaise dure depuis l'indépendance en 1975, en dépit de plusieurs accords de paix signés par les belligérants.

EXPRESS INTERNATIONAL

Bosnie : violences et démission

LE MINISTRE de l'Intérieur des Serbes de Bosnie, Perica Bundalo, a présenté sa démission après les violents incidents qui ont fait hier au moins 30 blessés à Banja Luka. Les violences ont éclaté alors que des milliers de Serbes de Bosnie manifestaient pour empêcher la pose de la pierre de fondation de la première mosquée reconstruite à Banja Luka depuis la fin du conflit bosniaque. — *d'après AFP*

Iran-Cuba : Castro en visite

LE PRÉSIDENT Fidel Castro est arrivé hier en Iran pour une visite officielle de trois jours. Il doit être reçu aujourd'hui par le président réformateur Mohammad Khatami, ainsi que par le chef suprême du régime des Mollahs, l'Ayatollah Ali Khamenei. Khatami et Castro se sont rencontrés en 1998, ainsi que l'année dernière, lorsque le président iranien a fait escale à La Havane, au retour d'un sommet de l'OPEP au Venezuela. — *d'après AP*

Algérie : la tension persiste

LA TENSION n'est toujours pas retombée autour de la Kabylie, où les émeutes ont fait des dizaines de morts, 60 selon la presse, 42 selon le pouvoir. Après le FFS et les étudiants algérois jeudi dernier, le Mouvement culturel berbère (MCB) a appelé à son tour à une marche nationale pour ce jeudi à Alger. « Halte à la répression », « Pour tamazight langue nationale et officielle », « Vive l'Algérie libre et démocratique », tels sont les slogans lancés par le MCB pour cette marche. — *d'après AP*

Russie : un an de Poutine

LE PRÉSIDENT Vladimir Poutine s'est félicité hier de « tendances positives » dans le développement du pays tout en reconnaissant qu'il restait encore beaucoup à faire pour augmenter le niveau de vie de la population, un an après son investiture. « Les objectifs ont été globalement atteints », a déclaré le président, cité par les agences russes. Le produit intérieur brut (PIB) russe a augmenté l'année dernière de 8,3 % contre 3,5 % en 1999. — *d'après AFP*

Turquie : jeûnes fatals

DEUX DÉTENUS en grève de la faim pour protester contre le régime d'isolement dans les prisons sont décédés hier, portant à 22 le nombre de morts des suites du mouvement, a indiqué l'Association turque des droits de l'homme (IHD). Quelque 800 détenus observent une grève de la faim pour dénoncer le régime d'isolement de prisons à cellules de type F, entrées en service en décembre. *d'après AFP*

Argentine : blanchiment d'argent

DES DÉPUTÉS devaient se réunir hier pour fixer les derniers détails de la création d'une Commission chargée d'enquêter sur les affaires de blanchiment d'argent qui touchent l'entourage de l'ancien président Carlos Menem. Cette commission, qui devrait effectivement être mise en place demain, sera présidée par la députée Elisa Carrio, dissidente de l'Alliance de gouvernement, et par Gustavo Gutierrez, du Parti démocrate. — *d'après AFP*

FORUM

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur
MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
YVES BELLEFLEUR > Directeur de l'information ALAIN DUBUC > Editorialiste en chef

Dix-huit jours en prison



AGNÈS GRUDA
agruda@lapresse.ca

En remettant en liberté le militant Jaggi Singh, le juge Laurent Dubé, de la Cour du Québec, a mis un terme à un épisode peu glorieux pour la justice québécoise. Mais l'acharnement judiciaire dont le jeune homme a été victime n'en laisse pas moins des questions troublantes dans son sillage.

Le juge Dubé a estimé que M. Singh ne représentait aucun danger pour la société et qu'il n'y avait donc aucune raison de l'empêcher de retrouver sa liberté en attendant qu'il soit jugé pour sa participation aux manifestations qui ont marqué le Sommet des Amériques.

Pas dangereux, Jaggi Singh ? Mais c'est une évidence. Ce militant professionnel a été de toutes les barricades antimondialisation. Reste que sa principale arme, c'est le porte-voix. Qu'il ne se manifeste que dans le cadre d'actions politiques. Et que, même s'il a brisé ses conditions de libération sous caution pour des accusations relatives à des protestations antérieures, il n'a jamais été reconnu coupable de quelque acte violent que ce soit.

Pourtant, la Couronne réclamait qu'il reste derrière les barreaux en attendant son procès, comme s'il s'agissait d'un dangereux criminel. Pourquoi ? Et il y a une dizaine de jours, un premier juge a refusé que Jaggi Singh soit libéré sous caution. Même si le juge Dubé a finalement opté pour le bon sens dans cette affaire, cela demeure troublant.

Jaggi Singh a été arrêté le premier jour du Sommet des Amériques. Il se trouvait alors à proximité de la clôture qui définissait le périmètre de sécurité à l'intérieur duquel 34 chefs d'État s'apprêtaient à discuter de libre-échange et de démocratie. Un groupe de manifestants avait installé une catapulte qui projetait des oursins de peluche et des confettis sur les policiers.

Jaggi Singh a été accusé d'avoir participé à une émeute et d'avoir

eu en sa possession une arme dans un dessin dangereux — soit la fameuse catapulte. Il affirme qu'il a, au contraire, appelé les militants au calme lorsque les choses ont commencé à mal tourner. Le procès permettra de démontrer s'il a effectivement lancé des toutous sur les forces de l'ordre ou encore si l'engin servait à propulser des projectiles plus dangereux.

En attendant, ce qui est clair, c'est que dans l'avenir, M. Singh a la ferme intention de continuer à participer à toutes les manifestations politiques qui lui sembleront opportunes. Que c'est là ce qu'il compte faire dans la vie. C'est ce qu'il a dit lors de son témoignage, hier. Et sa feuille de route laisse penser qu'il tiendra sa promesse.

On peut trouver cela puéril, on peut penser que M. Singh se trompe de cause. Mais cela n'empêche pas que la santé d'une démocratie dépend de l'espace dont bénéficient tous les Jaggi Singh de ce monde pour exprimer leurs idées. Et qu'en le traitant comme un vulgaire criminel, fût-ce pendant deux petites semaines, la justice a rogné cet espace.

Cet activiste a fait ses classes en manifestant contre le Sommet de l'APEC, en 1997. À l'époque, une partie de la gauche militante avait décidé d'organiser un sommet parallèle pour marquer son désaccord avec cette rencontre qui réunissait plusieurs chefs d'État asiatiques, dont quelques dictateurs notoires.

Selon le *Globe and Mail*, Jaggi Singh était fermement opposé à cette initiative. Pour lui, ce sommet populaire n'était qu'une façon pour le gouvernement de noyer les critiques. Y participer, c'était comme s'attabler avec des tigres, croyait-il. En disant haut et fort ce qu'il pensait, M. Singh ne s'est pas fait que des amis.

Avant d'atterrir en prison, Jaggi Singh était une figure inconnue du grand public et controversée dans les milieux contestataires. Dix-sept jours plus tard, il est sorti de l'anonymat et il est devenu un héros. Tout compte fait, il ne se tire peut-être pas si écorché que ça de l'expérience. On ne peut pas en dire autant de notre système judiciaire dont l'image vient d'en prendre un sérieux coup.

Dans les griffes du jaguar



MARIO ROY
mroy@lapresse.ca

Ce genre de révélation fait toujours son petit effet : le président de la Société des alcools du Québec, Gaétan Frigon, roule en Jaguar — pensez-y : une Jaguar ! — aux frais des contribuables du Québec.

Ainsi, la rutilante sportive anglaise a fait une entrée remarquée à l'Assemblée nationale, la semaine dernière, lorsque les libéraux, rouges d'indignation, ont révélé son existence en même temps qu'ils donnaient les détails du traitement que reçoit le président de la SAQ : un chauffeur pour tenir le volant de la voiture de 56 000 dollars, un salaire de 157 000 dollars et les primes associées.

On peut plaider qu'il est de bonne guerre, pour l'opposition, de tenter d'embarrasser le gouvernement avec des révélations dont la charge symbolique est aussi forte. La ministre responsable de la SAQ, Pauline Marois, a, de fait, été embarrassée. Et elle s'est empressée dans des considérations... mécaniques sur le châssis de la fameuse Jaguar, apparemment emprunté à la Ford Taurus, ce qui ne nous avance pas beaucoup.

Car la question se trouve ailleurs. Et elle peut se résumer ainsi : ce traitement et ces bénéfices marginaux sont-ils équitables dans le cas d'un homme placé à la tête d'une entreprise de distribution et de vente au détail employant 5000 personnes, possédant 370 comptoirs, générant un chiffre d'affaires de deux milliards, et remettant annuellement au Trésor public québécois une enveloppe d'un demi-milliard ?

Sous cet angle, la réponse paraît évidente.

Et elle l'est d'autant plus dans le cas de Gaétan Frigon, qui, ayant précisément oeuvré dans le secteur privé de la vente au détail (Métro, Loeb, Coop, Steinberg), a su imprimer à la SAQ un virage « client » qui a plu aux consommateurs et gonflé les bénéfices. En outre, les conditions allouées à l'actuel président de la SAQ depuis mars 1998, moment de sa nomination, se comparent tout à fait avec celles consenties à ses prédécesseurs — a-t-on vraiment besoin de savoir qu'avant lui, la voiture de fonction était une Buick Park Avenue (49 000 dollars), un symbole d'opulence moins pétant, certes, mais tout de même une très confortable limousine ?

Cependant, l'affaire ne se résume pas au cas particulier.

En exerçant une activité économique ou commerciale assimilable à celles qui sont en principe l'apanage du secteur privé, ce qui est le cas avec la SAQ, l'État se place en concurrence directe avec ce secteur, notamment au point de vue de la chasse aux administrateurs imaginatifs et compétents. Or, chacun sait que, dans le privé, les conditions offertes aux cadres supérieurs sont beaucoup plus avantageuses que dans le public. On peut juger que ce manque à gagner est plus ou moins compensé par la satisfaction qu'on éprouve alors à servir la communauté... mais cette gratification fondée sur l'altruisme a certainement des limites.

Les libéraux, qui ont enfourché ce cheval avec ardeur, feraient bien de considérer qu'un jour ou l'autre, ils vont accéder au pouvoir. Et qu'ils auront alors à recruter des administrateurs efficaces pour la fonction publique en général, pour les sociétés para-étatiques en particulier.

Ils n'en trouveront pas à embaucher au salaire minimum, qui se contenteront d'une trottinette électrique pour se véhiculer...

STOCKWELL DAY :
UNE TEMPÊTE
DANS UN VERRE D'EAU ?



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Rive-Sud : le choix des maires !

JE TIENS à remercier les sept maires de la Rive-Sud de s'être empressés d'appuyer le premier candidat venu de la grande Ville de Longueuil, Jacques Olivier, et de mettre ainsi à sa disposition leurs machines électorales, rendant par le fait même plus difficile la possibilité pour d'autres candidats de se manifester. Merci de faire tout ce que vous pouvez pour limiter les choix des citoyens et nous éviter, éventuellement, une campagne électorale dont nous aurions peine à comprendre les enjeux, nous pauvres citoyens électeurs. Merci de tenter de nous maintenir dans le statu quo. L'important, c'est que nos édiles municipales expriment leur choix, tant pis pour le reste ; ainsi la Rive-Sud sera-t-elle unanime, tranquille. Ah ! comme la vie politique rive-sudoise est stimulante, et ne bouge rien, tout va bien ; une mairie sans opposition, le rêve, quoi ! Encore une fois merci, Madame et Messieurs les maires, on voit bien que la démocratie vous tient à coeur.

HÉLÈNE DUMAIS
Longueuil

Un bel exemple d'irresponsabilité sociale

L'HEURE ÉTANT à la mondialisation de l'économie, les citoyens sont inquiets, les différents groupes sociaux s'agitent, tandis que les grandes corporations se font rassurantes. Qui faut-il croire ? Une réponse à ce questionnaire nous arrive de la compagnie Nestlé.

En effet, cette multinationale, dans un récent communiqué, nous informe que pour des raisons d'affaires, elle doit procéder à la res-

tructururation de ses moyens de production et qu'ainsi, elle ne pourra plus garantir que plusieurs de ses produits soient exempt de noix ou de ses dérivés. La décision de cette multinationale, prise uniquement dans le but d'augmenter ses profits, affectera la vie de milliers de personnes et d'enfants allergiques aux arachides ou aux noix, et pourra mettre en danger la vie de plusieurs d'entre eux.

Toutefois, cela n'empêche pas Nestlé, dans son bulletin printemps été 2001 de préciser et je cite : « La vie... ensemble... c'est mieux ». Oui, mais pour qui ?

Voilà le genre d'irresponsabilité sociale de cette multinationale. Le seul langage que ces monstres corporatifs comprennent, c'est celui de l'argent. Ainsi et bien que je n'aie pas d'enfants souffrant d'allergies alimentaires, je m'engage à boycotter l'ensemble des produits Nestlé et j'invite la population à faire de même et d'acheter plutôt des produits de la compagnie Culinar, qui est bien de chez nous, et qui consacre l'une de ses usines à cette production du « sans noix » depuis 1999. Ainsi, la vie ensemble sera plus sécuritaire pour tous !

ROLLAND DAGENAIS
Brossard

« Je suis atterrée ! »

J'AI LU AVEC le plus grand intérêt l'article de madame Lise Bourbonnais dans le quotidien *La Presse*, du dimanche le 29 avril. J'y reconnaissais ma vie et celle de bien d'autres de mes compagnes. Madame Bourbonnais a le courage de dire ce que ressent la plupart d'entre nous. En 1999, nous nous sommes mobilisés pour revendiquer de meilleures conditions de travail. Par une loi, le gouvernement réussissait à nous faire rentrer au travail dans les mêmes conditions avec une mince

augmentation de salaire, en plus d'une pénalité pour avoir osé. De leur côté, comme le rapporte madame Bourbonnais, les employés cadre du réseau de la santé ont reçu 36 millions de dollars en guise d'appréciation. Nous sommes atterrées. Appréciation de quoi ? D'avoir réussi à faire fonctionner le système de santé avec un minimum de ressources et en les rémunérant le moins possible ? On nous avait dit qu'il manquait d'argent. J'ai accepté de faire les efforts pour contribuer à combler ledit déficit du gouvernement. Où est la vérité ? En plus des travailleurs exploités, la population a payé de sa santé si ce n'est pas de leur vie cette reconnaissance. Quelle sorte de gouvernement a-t-on élu ?

CHARLOTTE NÉRON
infirmière soignante

Aveuglé par le smog

ON EN APPREND vraiment des bonnes tous les jours ! Dans la plupart des grands médias ces derniers jours, nous avons entendu parler de l'avertissement au smog sur la ville de Montréal. Quelle est la cause ? Évidemment, on nous parle de température élevée et de haut taux d'humidité ! Et moi qui croyait que ça venait des émanations des dizaines de milliers de voitures (et même plus !) qui convergent tous les jours vers le centre-ville. Sommes-nous aveuglés par le brouillard à ce point ? Il est non seulement grand temps de faire des démarches vers l'économie responsable qu'expliquait M. Peter G. Brown (*La Presse*, 2 mai) mais également à des habitudes de vie responsable. Dire que le ministre Chevrette songe à un nouveau lien entre Montréal et la Rive-Sud...

STÉPHANE MERCURE
Pointe-Claire



Le chef de l'opposition officielle, Jean Charest, et le premier ministre du Québec, Bernard Landry.



SVP, un peu de sérieux à l'Assemblée nationale !

JE VIENS DE compléter la lecture du document intitulé *La performance économique du Québec : constats et défis*, produit en février dernier par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations.

Ce document étaye clairement, chiffres à l'appui, plusieurs constats désolants :

> la sous-performance du Québec dure depuis 20 ans ;

> au cours des derniers 20 ans, le produit intérieur brut du Québec a augmenté de 45,2 % — mais de 64,2 % dans le reste du Canada ;

> au cours des 10 dernières années, les emplois ont augmenté de 6,9 % au Québec — mais de 12,4 % dans le reste du Canada ;

> relativement à ses principaux partenaires économiques, le Québec s'appauvrit à un rythme alarmant !

> ... et plusieurs autres horreurs !

Le document décrit ensuite les impacts de la sous-performance québécoise :

> la dégradation relative des services de santé et des services sociaux, puis de la qualité de l'éducation à tous les niveaux ;

> le dépérissement relatif des infrastructures (routes etc.), puis des industries culturelles ;

> etc. etc.

Le document formule enfin l'ensemble des défis à relever pour atteindre une nouvelle social-démocratie concurrentielle.

Ce matin, en lisant *La Presse*, j'ai constaté que nos parlementaires paraissaient surtout préoccupés par des sujets comme l'affaire Michaud ou par la Jaguar du président de la SAQ !

Message à Monsieur Charest : lisez le document précité, et confiez à chacun de vos députés le soin de presser quotidiennement le gouvernement d'abandonner les procédés et politiques qui conduisent le Québec tout droit vers une dèche plus grande que celle où il se trouve déjà !

Message à Monsieur Landry : descendez de votre nuage rose, abandonnez les procédés péquistes du slogan et de la pensée magique, lisez le document précité, et cessez de faire accroire que Jean Chrétien est responsable de la triste situation du Québec !

PAUL DANSREAU
Montréal

FORUM



La décision de faire construire des traversiers rapides (notre photo) pour assurer la liaison entre Vancouver et Victoria a coûté des centaines de millions au Trésor public et a été à l'origine des déboires du gouvernement de Glen Clark.

C.-B.: vers un tournant politique majeur

PHILIP RESNICK

L'auteur est professeur au département de science politique de l'Université de la Colombie-Britannique.

L'élection provinciale qui aura lieu le 16 mai prochain en Colombie-Britannique risque de transformer le système politique provincial de fond en comble. Alors que les sondages prévoient une victoire massive pour le Parti libéral, dirigé par Gordon Campbell, on estime que le Nouveau Parti démocratique sortira tellement affaibli – au-dessous de 20 % des intentions de vote – qu'il risque de perdre son statut de parti officiel et tous ses députés dans le prochain Parlement provincial. Bref, un scénario qui ressemble à ce qui est arrivé au Nouveau-Brunswick, en 1987, quand Frank McKenna avait réussi le coup de rafler tous les sièges au Parlement de cette province.

On n'a pas l'habitude des régimes de parti unique en C.-B. Au contraire, la province a connu, depuis les années 30, un système politique fortement polarisé, entre des partis du centre-droite — les libéraux et les conservateurs durant les années 30 et 40, le Crédit social entre 1952 et 1991 — et des partis de centre-gauche, le CCF, entre 1933 et 1961, et le NPD ensuite. Ce sont les partis de centre-droite qui ont gouverné le plus souvent la province. Mais le NPD a réussi à se faire élire trois fois — en 1972 avec Dave Barrett comme chef, en 1991 avec Mike Harcourt, et en 1996 avec Glen Clark.

Au fil des années, le NPD n'a cependant jamais été un parti dominant. Il a régulièrement frôlé les 40 % des suffrages exprimés, avec une base syndicale importante et certains châteaux forts sur l'île de Vancouver, dans le nord, et dans la grande région métropolitaine de Vancouver. En plus, il a pu profiter par moments des divisions dans le camp de ses adversaires. Ainsi, en 1996, ce n'est qu'avec 39 % des suffrages exprimés — contre 41 % pour les libéraux de Gordon Campbell — que Glen Clark a réussi à assurer un deuxième mandat au NPD. Cette année-là, il y a eu 10 % des électeurs qui ont voté pour le Parti réformiste provincial, ce qui a coûté aux libéraux une bonne demi-douzaine de sièges au nord de la province, scellant ainsi la victoire néo-démocrate.

Le NPD n'a pas eu la tâche facile, depuis 1996. Rapidement, il est devenu évident que sa politique budgétaire, qui prévoyait des surplus dans les finances de la province, allait trébucher. La crise asiatique de 1997 a d'ailleurs pesé lourdement sur une province qui dépend de l'Asie pour 35 % de ses exportations. Le taux de croissance de la province voisine, l'Alberta, dopé par la reprise du secteur énergétique et pétrolier, montrait une C.-B. se situant loin derrière. Pendant ce temps, les milieux d'affaires grognaient contre le niveau des impôts et contre des dépenses sociales trop dispendieuses, selon eux. Et une série d'événements politiques ont ensuite miné la popularité du gouvernement néo-démocrate.

Par exemple, la décision de faire construire des traversiers rapides pour assurer la liaison entre Vancouver et Victoria a mal tourné, coûtant des centaines de millions de dollars aux finances publiques. Il y a eu aussi un scandale touchant le premier ministre Glen Clark, accusé de conflit d'intérêts avec des gens qui ont reçu un permis de club de son gouvernement. La perquisition de sa maison par des agents de la Gendarmerie royale et les poursuites judiciaires qui ont suivi l'ont obligé à démissionner. Son successeur, Ujjal Dosanjh, ancien procureur-général de la province, n'a pas réussi à mettre ces déboires derrière lui. Au contraire.



Selon les sondages, le NPD, dirigé par Ujjal Dosanjh, pourrait même jusqu'à perdre son statut de parti officiel au Parlement de la Colombie-Britannique, au lendemain du scrutin général de la semaine prochaine.

Pour leur part, les libéraux provinciaux, qui possèdent une organisation tout-à-fait autonome par rapport au Parti libéral fédéral, ont tissé une grande coalition autour d'eux. Le Parti de la Réforme provincial a disparu de la scène politique, ses anciens électeurs et députés ralliant le camp libéral. Les milieux d'affaires et les médias ont aussi appuyé le parti de M. Campbell sans réserve. Et un électorat, largement déçu de la performance néo-démocrate, s'apprête à opter massivement pour un changement de cap le 16 mai.

Que peut-on prévoir d'un futur gouvernement Campbell ? Et essayons d'imaginer comment va évoluer le système politique en C.-B.

On peut s'attendre à ce qu'un gouvernement libéral soit une coalition de tous les opposants aux politiques néo-démocrates. D'abord et avant tout, il s'agira d'un gouvernement qui, sur le plan fiscal, croira en l'importance de baisses importantes d'impôt. D'ailleurs, à force de prendre l'Alberta comme modèle économique, les libéraux britanno-colombiens seront certainement tentés de suivre l'exemple de Ralph Klein. Cependant, la conjoncture économique est loin d'être la même dans les deux provinces. Et ce n'est pas évident que des coupures d'impôts dans une situation de récession économique ne risquent pas de laisser le gouvernement sur sa faim en ce qui touche le financement des dépenses sociales. Pourtant, dans son programme électoral, le parti de M. Campbell promet de ne pas s'abriter les dépenses dans les domaines de l'éducation et de la santé. Un défi politique majeur l'attend donc, qui ressemble à la quadrature du cercle.

Un système électoral à la proportionnelle

Par ailleurs, les libéraux promettent plus de transparence et plus d'efficacité dans la gestion publique. L'avenir nous dira s'ils vont y parvenir. Ils se disent en faveur de la formule d'inspiration américaine de tenir les élections provinciales à date fixe tous les quatre ans. Et plus important — car cela pourrait avoir des retombées importantes pour le système politique canadien, tant que britanno-colombien — ils se disent en faveur d'une assemblée de citoyens pour discuter d'autres modèles électoraux que celui qu'on pratique actuellement au Canada. Il est question, entre autres, que les discussions d'une telle assemblée mènent à l'adoption en C.-B. d'un système électoral à la proportionnelle, comme on le pratique dans beaucoup de pays européens.

Si l'assemblée des citoyens en venait à une telle proposition, les libéraux se disent prêts à en faire le sujet d'un référendum provincial. Dans un contexte où on risque de se retrouver durant quatre ans avec une opposition quasiment absente du Parlement provincial, il y a de fortes possibilités que les électeurs britanno-colombiens votent en faveur d'un tel système. D'autres provinces pourraient alors suivre l'exemple, ce qui pourrait éventuellement mener à l'adoption d'un système à la proportionnelle au fédéral. On oublie trop facilement que c'est un système électoral foncièrement inéquitable, hérité du Royaume-Uni, qui permet aux libéraux de Jean Chrétien de se pavaner avec une majorité absolue au Parlement fédéral alors qu'ils ne sont nullement majoritaires au pays. (Seulement 41 % des Canadiens ont voté libéral lors des élections fédérales de novembre 2000.)

Par ailleurs, la question autochtone risque de devenir un défi majeur pour le gouvernement Campbell. En effet, les libéraux provinciaux se sont opposés farouchement au traité signé par le NPD et par le gouvernement fédéral avec les Nishgaas. Pourtant, les droits autochtones font partie de la Constitution canadienne et de différentes décisions de notre Cour suprême. Une fois au pouvoir, les libéraux seront obligés de composer avec cette question en prenant des positions moins dures que par le passé. Et cela risque de diviser la propre clientèle du parti, dont certains dans les milieux métropolitains sont assez ouverts à la question autochtone, tandis que d'autres, surtout à l'intérieur de la province, y sont carrément hostiles.

À mon avis, Gordon Campbell va reprendre le rôle historique des gouvernements britanno-colombiens — je pense à un Duff Pattullo, durant les années 1930, ou à un W.A.C. Bennett, pendant les années 1950 et 1960 — comme ardent défenseur des intérêts provinciaux face à Ottawa. Il y a une forte probabilité que l'on voie se constituer un axe Ontario-Alberta-Colombie-Britannique, c'est-à-dire une forme de coalition des trois provinces les plus riches et peuplées du Canada, à part le Québec. Malgré tout, cette forme de régionalisme britanno-colombien ne prendra jamais les mêmes proportions que le nationalisme québécois. Car la Colombie-Britannique, tout en se voyant comme une région distincte du pays, ne se considère nullement comme une « nation » à l'intérieur du Canada.

Que dire de l'avenir du système politique provincial ? Le NPD aura la tâche ingrate d'essayer de reconstituer sa base politique, advenant une défaite cuisante où presque toute sa députation risque de disparaître. Si son score ne dépasse pas les 15 %-20 % des suffrages exprimés le 16 mai, son avenir comme parti majeur pourrait être mis en jeu. Il existe en C.-B. un Parti vert qui pourrait, en partie, faire la concurrence. Ce qui serait encore plus probable si la province s'en va éventuellement vers un système électoral à la proportionnelle.

Les libéraux, pour leur part, risquent de finir par payer les frais d'une victoire trop écrasante. Il y a une forme d'arrogance du pouvoir qui guette les gouvernements sans opposition réelle. Il risque d'y avoir des divisions à l'intérieur d'un caucus qui doit, d'une part, satisfaire des électeurs qui votent alliantiste au fédéral, et d'autres qui sont plutôt d'allégeance libérale ou conservatrice.

Est-ce que l'unité forgée par les libéraux dans l'opposition face au NPD durera six mois ? Un an ? Deux ans ? Une fois tournée la page sur les politiques néo-démocrates, l'avenir reste largement ouvert et inconnu. La Colombie-Britannique n'a jamais été et ne sera sans doute jamais une province qui se prête à une vie politique anodine. Ses journalistes sont parmi les plus frondeurs, les plus irrespectueux envers le pouvoir, qu'on trouve au Canada. Ses écologistes sont solidement implantés. Ses autochtones constituent une force politique importante. À quand la première vraie crise d'un gouvernement Campbell ?

LYSIANE GAGNON

lgagnon@lapresse.ca



Le salaire unique

Il fait trop beau pour parler d'argent, mais on va le faire quand même.

Les procureurs de la Couronne, mécontents d'un règlement salarial accepté à une seule voix de majorité, se promettent de retourner sur les barricades dès l'automne. Ils entendent même poursuivre le gouvernement pour lui arracher une autre augmentation de salaire, procédure qui n'est pas inédite (les juges ont déjà fait la même chose) mais qui reste étonnante, et à vrai dire de fort mauvais goût.

Passons sur le vocabulaire. Ces avocats censés représenter la Justice tiennent des propos qu'on s'attendrait plutôt à retrouver dans la bouche des Hells qui défilent ces temps-ci devant eux.

L'un parle de « trêve armée », l'autre traite les politiciens de « rats », l'autre de « tri-cheurs », un autre enfin parle de « guérilla » en invoquant l'exemple des Vietnamiens face aux Américains ! Quelle dérive verbale nous réserve-t-on pour l'automne ?

■ ■ ■

On admettra volontiers que les substituts du Procureur général devraient avoir le soutien technique nécessaire à leur tâche (secrétaires, chercheurs, ordinateurs, etc.), au moins là où le volume et l'importance des procès le justifient.

Mais quant au reste, on permettra au profane de ne pas partager l'indignation de ces messieurs-dames.

La nouvelle échelle salariale (enrichie d'une augmentation de 9 % sur quatre ans) place les procureurs québécois au 4^e rang des provinces, après l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, les trois provinces riches qui contribuent à la péréquation.

Qu'y a-t-il d'anormal à ce que Québec paie ses employés en fonction de son PIB ? Où est le scandale à ce que les procureurs gagnent à peine 60 000 \$ de moins que le premier ministre et que le grand patron de la SAQ qui a 5000 employés sous ses ordres ?

En fait, le Québec traite bien plus mal ses médecins que ses avocats. La rémunération des premiers est l'une des plus faibles au Canada, ce qui a des conséquences beaucoup plus graves pour la population, car les médecins sont plus « mobiles » que les avocats.

(Oui, les procureurs du Yukon gagnent 1000 \$ de plus que ceux du Québec. Êtes-vous déjà allé à Whitehorse ? Moi si, et croyez-moi, vous n'iriez pas vous installer là-bas pour 1000 \$ de plus !)

Le salaire de départ (34 548 \$) semble mince. Mais si l'on y accède à 23, 24 ans, et qu'on peut gravir rapidement les échelons jusqu'au salaire maximal de 92 653 \$, cela n'a rien d'effrayable, d'autant plus que les procureurs ont droit aux avantages sociaux des employés de l'État, ce dont ne bénéficient pas les avocats de pratique privée.

■ ■ ■

Le problème vient plutôt du fait que les procureurs, tout comme d'ailleurs les médecins, vivent en régime de salaire unique.

Le neurochirurgien de 25 ans d'expérience devenu une sommité à réputation internationale est rémunéré selon la même échelle que celui qui vient de finir son internat. Le procureur aguerri qui affronte un groupe de Hells Angels entouré d'une batterie d'avocats-vedettes ne gagne pas davantage que celui qui, dans une calme localité de province, pourchasse des cambrioleurs de chalets.

On devrait prendre exemple sur la rémunération des universitaires. L'échelle salariale est modulée en fonction de catégories (assistant, agrégé, titulaire, etc.), et dans la plupart des institutions, on octroie des augmentations au « mérite ». On commence aussi à généraliser l'octroi de chaires commandant un salaire plus élevé, pour « retenir » certains chercheurs particulièrement productifs.

Le modèle syndical de l'échelle unique convient mal à nombre de professions. Dans le cas des avocats de la Couronne, une modulation permettrait de retenir au provincial la crème des procureurs à qui le fédéral offre une rémunération supérieure. (Les avocats, tout comme les juges oeuvrant au niveau fédéral, sont mieux payés ; mais n'est-ce pas, encore ici, une question de richesse collective ?)

■ ■ ■

Cela dit, il n'y a que dans le secteur public qu'on est à ce point obsédé par les comparaisons salariales. C'est parce qu'on y a toujours cultivé l'uniformisation, au mépris du fait que le marché du travail et le coût de la vie varient considérablement d'une ville à l'autre.

Pour ce qui est de la qualité du travail, l'uniformisation aboutit souvent au plus bas commun dénominateur. Pour ce qui est des salaires, cependant, ce qu'on vise c'est... le plus haut commun dénominateur ! D'où le regard envieux que les substituts du Procureur général jettent sur leurs collègues ontariens, dont le salaire maximal est plus élevé que celui du président de la SAQ (mais on notera que les employés de la Ville de Montréal, les mieux rémunérés au Canada, ne sortent jamais de tableaux comparatifs. Et pour cause !)

Dans le secteur privé, on a, au contraire, l'habitude des disparités. Les conditions de travail varient d'une ville à l'autre, d'une rue à l'autre, d'une boîte à l'autre. Ainsi, les journalistes de *La Presse*, s'ils sont mieux payés que ceux du *Devoir*, le sont beaucoup moins que ceux du *Journal de Montréal*, bien que tout ce monde fasse à peu près le même genre de travail et appartienne à la même centrale syndicale. Et alors ? Je n'ai jamais vu personne, ici, en faire une maladie.

Le pape chez les fantômes de Kuneitra

Agence France-Presse

DAMAS — Les ruines abandonnées de Kuneitra, ville fantôme accrochée entre ciel et terre, ont connu hier une agitation inhabituelle pour la visite du pape Jean Paul II qui a été l'occasion pour les anciens habitants de cette localité syrienne du Golan détruite par Israël de revenir chez eux.

Le pape Jean Paul II a choisi cet endroit meurtri pour lancer un nouvel appel à la paix entre les peuples de la région, au cours d'une brève cérémonie dans l'église grecque-orthodoxe de la ville.

Les Israéliens, qui ont occupé Kuneitra de 1967 à 1974, sont partis il y a 27 ans déjà, mais leur occupation reste vive dans l'esprit de la poignée d'irréductibles qui habitent cette ville fantôme.

Plusieurs milliers de personnes ont attendu le souverain pontife avec des drapeaux de la Syrie et du Vatican, ainsi qu'un unique drapeau du Hezbollah, mouvement libanais qui a mené la résistance contre Israël au Liban sud, avant son retrait en mai 2000.

Les anciens habitants de Kuneitra, partis lors de l'occupation israélienne, sont revenus spécialement pour la visite de Jean Paul II, une occasion pour eux de retrouver des voisins perdus de vue depuis de longues années.

La foule bigarrée, des femmes voilées côtoyaient des hommes avec des croix autour du cou, semblait donner vie à la ville déserte où un clocher et trois minarets veillent sur les ruines.

Les autorités syriennes ont choisi de garder en l'état la ville détruite comme « un témoignage de la barbarie de l'occupation israélienne ».

Les Israéliens ont pratiquement démoli la localité à la dynamite et aux bulldozers et ne semblent avoir épargné que quelques arbres centenaires.

Daoud Azar, un grec-orthodoxe de 69 ans, a attendu l'arrivée du pape assis sur les ruines d'une maison. « En 1967, j'avais 35 ans, une femme et six enfants. Nous possédions une maison et un lopin de terre ici. Aujourd'hui, nous sommes réfugiés à Damas », raconte-t-il.

« Aux premiers jours des raids, j'ai évacué ma famille et je suis resté ici pour veiller sur la maison. À la veille de l'occupation, j'ai fait mes valises et je suis parti », ajoute-t-il.

« J'ai découvert que ma maison avait été démolie après le retrait. J'ai tout perdu, dit-il, la voix étranglée par les larmes qu'il s'efforce de retenir. Chaque été, nous revenons un jour pour respirer l'air pur du Golan », poursuit Daoud Azar.

Pendant les sept ans d'occupation israélienne, Zouhdi Chakkay, un tcherkesse musulman — une minorité originaire du Caucase —, a pour sa part refusé de quitter la ville. « Je suis un résistant. Je ne suis pas parti et je ne partirai pas », affirme cet homme de 65 ans.

« La vie était dure pendant l'occupation. On ne pouvait sortir de la ville sans autorisation militaire. Les Israéliens ont exercé beaucoup de pression sur les habitants pour les pousser à partir », se souvient-il.

« Lorsqu'ils sont entrés dans la ville après les raids aériens, ils ont d'abord dynamité plusieurs maisons de chaque quartier, avant de démolir le reste », ajoute Zouhdi Chakkay.

« Avant cela, les Israéliens ont vidé les maisons, en prétendant qu'ils rendraient les meubles à leurs propriétaires par l'intermédiaire de la Croix Rouge. Mais ils ont évidemment tout volé », lance-t-il rageur.

Lors du retrait, en 1974, à la suite de l'accord de désengagement conclu avec la Syrie, les soldats hébreux ont donné à la famille de Zouhdi Chakkay le choix de venir s'installer en Israël. « Jamais », martèle-t-il.

Tous les déplacés de Kuneitra, revenus en ce lundi ensoleillé pour voir le pape, ont un seul souhait : « la paix et la restitution de tout le Golan à la Syrie ».

« Celui qui n'a pas de terre n'a pas de patrie », affirme Abdallah al-Yassine, un musulman déplacé.

Quatre enfants poignardés dans une école aux É.-U.

Agence France-Presse

ANCHORAGE — Quatre jeunes garçons ont été grièvement blessés à coups de poignard hier aux États-Unis dans une école de l'Alaska, a déclaré la police.

L'agression s'est produite alors qu'une cinquantaine d'enfants se trouvaient dans la cour de l'école et se préparaient à entrer en classe.

L'homme, Jason Pritchard, 33 ans, a pénétré dans l'enceinte de l'établissement et a commencé à donner des coups aux enfants à l'aide d'un couteau servant à réparer les filets de pêche, a dit un porte-parole de la police Ron McGee.

Il a ensuite poursuivi les enfants qui criaient et pour certains perdaient du sang à l'intérieur des bâtiments. Un enseignant s'est saisi d'un bureau d'écolier et a réussi à repousser l'agresseur dans la cour où il a été neutralisé par la police. L'homme a eu le pouce cassé par des projectiles antipersonnel utilisés par les policiers.

Trois des enfants âgés de 8 à 10 ans se trouvent dans un état grave. Le quatrième a été plusieurs heures durant dans un état critique avant de récupérer quelque peu. Il se trouve maintenant lui aussi dans un état grave, selon le porte-parole.

Le suspect a été arrêté et doit comparaître devant la justice aujourd'hui.

« L'instituteur a été vraiment courageux. Mais il évite la presse pour le moment, il a été très ébranlé par l'incident et a voulu rentrer chez lui », a-t-il ajouté.

Pritchard avait un passé de délinquant dans la région mais n'avait commis « rien de semblable » jusque-là. « La ville est sous le choc », a ajouté le policier.

2862171



AU CŒUR DE VOS DÉPLACEMENTS

Les tarifs « Écono » : des amours de petits prix... et bien plus encore.

TARIFS « ÉCONO » AU DÉPART DE MONTRÉAL :				
HALIFAX	TORONTO	WINNIPEG	ST. JOHN'S (T.-N.)	CALGARY/VANCOUVER
198\$	198\$	379\$	389\$	459\$
ALLER-RETOUR	ALLER-RETOUR	ALLER-RETOUR	ALLER-RETOUR	ALLER-RETOUR

Réservez par Internet en peu de temps : www.aircanada.ca
Optez pour le billet électronique : la façon simple et rapide de voyager sans billet conventionnel.
Faites votre réservation en communiquant avec votre agent de voyages
ou Air Canada au : **1 888 247-2262** **ATS : 1 800 361-8071**


AIR CANADA
airAlliance airBC airNova airOntario Canadian Regional

2866154A